



RAWBANK

RAPPORT **PILIER III**

Annexe sur la gestion des risques,
la gouvernance d'entreprise
& la stratégie de développement

Sommaire

INTRODUCTION

01. GESTION DES RISQUES

- 1.1. Structure de la fonction Gestion des Risques et Modèle de pilotage**
- 1.2. Sources, Niveaux D'exposition et de Maitrise des risques**
- 1.3. Tolérance et Appétence aux risques**
- 1.4. Dispositifs de Surveillance aux risques**
 - Procédures de surveillance ou de contrôle des risques
 - Mécanismes d'atténuation des risques
 - Grandes expositions et gestion des limites
- 1.5. Tests de résistance (stress test)**
- 1.6. Plan de continuité des activités**
 - Processus de gestion de crise
 - Plan de reprise des activités`
- 1.7. Descriptif des dispositifs de gestion des risques**
 - Gestion du risque de solvabilité et de non-adéquation des fonds propres
 - Gestion du risque crédit
 - Gestion des risques opérationnels
 - Gestion du risque de liquidité
 - Gestion du risque de marché
- 1.8. Dispositif global de contrôle Interne**
 - Contrôle Interne de niveau 1
 - Contrôle Interne de niveau 2
 - Contrôle Interne de niveau 3
- 1.9. Dispositif de contrôle de conformité**
 - Descriptif du dispositif LBC/FT
 - Ethique & Déontologie

02. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 2.1. Structure organisationnelle**
 - Forme Juridique et structure de gestion
 - Structure du Conseil d'Administration
 - Structure de l'organe exécutif
 - Processus de nomination
- 2.2. Structure de l'actionariat**
- 2.3. Principes et politiques de rémunération**
- 2.4. Relation avec les parties liées**
 - Transactions, Opérations avec les parties liées
- 2.5. Droit d'alerte des fonctions de contrôle**
- 2.6. Organisation de la gouvernance (cas des groupes)**

03. STRATÉGIE & POLITIQUE COMMERCIALE

- 3.1. Grands axes de développement stratégiques**
- 3.2. Orientations stratégiques & Objectifs commerciaux (Modèle d'affaires)**

04. ANNEXES

Document de Politique Pilier III

Informations quantitatives

Introduction

Le présent document constitue le Rapport Pilier III et porte sur : (i) la gestion des risques, (ii) la gouvernance d'entreprise et (iii) la Stratégie de développement de Rawbank SA.

Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques de Rawbank SA sont décrits dans le présent rapport. Le rapport Pilier III relatif à la discipline de marché consiste à enrichir les prescriptions minimales de fonds propres (Pilier I) et le processus de surveillance prudentielle (Pilier II) par un ensemble de données et informations venant compléter la communication financière.

A ce titre, ce Document répond à l'Instruction n°55 de la Banque Centrale du Congo qui impose aux établissements assujettis de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques.

01.

Gestion des risques

1.1. Structure de la fonction Gestion des Risques et Modèle de pilotage

1.2. Sources, Niveaux D'exposition et de Maitrise des risques

1.3. Tolérance et Appétence aux risques

1.4. Dispositifs de Surveillance aux risques
Procédures de surveillance ou de contrôle des risques
Mécanismes d'atténuation des risques
Grandes expositions et gestion des limites

1.5. Tests de résistance (stress test)

1.6. Plan de continuité des activités
Processus de gestion de crise
Plan de reprise des activités`

1.7. Descriptif des dispositifs de gestion des risques
Gestion du risque de solvabilité et de non-adéquation des fonds propres
Gestion du risque crédit
Gestion des risques opérationnels
Gestion du risque de liquidité
Gestion du risque de marché

1.8. Dispositif global de contrôle Interne
Contrôle Interne de niveau I
Contrôle Interne de niveau 2
Contrôle Interne de niveau 3

1.9. Dispositif de contrôle de conformité
Descriptif du dispositif LBC/FT
Ethique & Déontologie

1. Gestion des risques

1.1. Structure de la fonction Gestion des Risques et Modèle de pilotage

La structure de gestion des risques au sein de Rawbank SA se fonde sur un modèle articulé autour de 3 (trois) lignes de défense (3 LoD - Lines of Defense) qui lui permet de se protéger contre les risques susceptibles de compromettre la réalisation de ses objectifs.

1. La 1ère ligne de défense est composée de la Business Line et des fonctions de support, qui sont propriétaires des risques et les gèrent, conformément aux directives de gestion des risques établies. La 1ère ligne représente la gestion des risques et les contrôles traités par les collaborateurs opérationnels. Ces contrôles de 1er niveau sont essentiels, car ils sont directement liés à la livraison de produits ou services aux clients.

2. La 2ème ligne de défense est représentée par les fonctions Risque, Contrôle et Conformité. Elle permet d'avoir une assurance raisonnable que la 1ère ligne de défense maîtrise ses risques mais ce, sans porter la responsabilité primaire de la première ligne. Les fonctions de contrôle et de risque soutiennent la mise en œuvre cohérente de la politique de risque à travers la Banque.

a. La fonction Risque bénéficie d'un droit de veto pour s'assurer qu'elle est entendue.

b. La fonction Conformité est une fonction indépendante qui a pour objectif d'empêcher, que la Banque encoure un risque de non-conformité ou subisse un dommage découlant du non-respect de la législation, de la réglementation ou des règles internes applicables.

3. La 3ème ligne de défense est représentée par l'Audit interne. En tant que contrôle de troisième niveau indépendant, l'Audit interne

est responsable du contrôle de qualité des processus existants. L'Audit interne effectue des audits généraux basés sur le risque afin d'assurer l'efficacité du système interne de contrôle, de gestion des risques et vérifie l'existence des mesures, des politiques, des processus ainsi que leurs applications de manière efficace au sein de la Banque, de manière garantissant la continuité des activités.

Fonction « Risques »

La fonction « Risques » de la Banque est organisée au sein de la Direction des Risques, dirigée par un Chief Risk Officer (Directeur des Risques - Membre du Comité Exécutif -) dont les principales responsabilités sont notamment de :

1. Mettre en œuvre la politique de gestion des risques, telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration. Examiner périodiquement les dispositions de la politique et recommander au Conseil d'Administration les modifications ou améliorations appropriées, si nécessaire ;

2. Identifier les risques dans la Banque et évaluer leur impact ; Concevoir des stratégies proactives pour les contrôles et l'atténuation des risques ;

3. Défendre la cause de la gestion des risques et inculquer une culture de sensibilisation aux risques à l'ensemble de la Banque ;

4. Concevoir des processus ayant des implications de risque, les faire approuver, aider à la mise en œuvre des processus et procéder à un examen périodique de l'efficacité de ces processus.

1.2. Sources, Niveaux D'exposition et de Maitrise des risques

La Banque accepte, en regard de sa mission et de son plan stratégique, de prendre certains risques afin de générer des bénéfices durables et prévisibles.

La Banque limite sa prise de risque sur les activités qui sont bien comprises et uniquement, lorsqu'elle dispose à la fois : (i) du savoir-faire, (ii) de l'infrastructure et (iii) des ressources adéquates afin d'évaluer et gérer efficacement les risques qui y sont associés.

La Banque procède régulièrement (tous les ans, a minima) à une évaluation des principaux types de risques auxquels elle est exposée afin de s'assurer que ceux-ci demeurent en adéquation avec son profil de risque.

Plus globalement, les principaux risques sont regroupés dans deux grandes catégories :

(i) Risques bancaires traditionnels

Cette catégorie regroupe l'ensemble des risques que la Banque considère comme étant irrévocablement liés à ses activités et relativement prévisibles. : (i) le risque de solvabilité ; (ii) le risque de crédit ; (iii) le risque de liquidité et (iv) les risques de marché.

(ii) Risques non bancaires

Cette catégorie regroupe une variété de risques, plus délicats à percevoir ou plus difficiles à anticiper, mais qui peuvent pourtant donner lieu à d'importantes pertes financières, autant ou voire plus, que les risques bancaires plus traditionnels.

On y retrouve principalement : (i) les risques opérationnels ; (ii) les risques liés aux technologies de l'information et à la cybersécurité ; (iii) le risque de non-conformité ; (iv) le risque d'image ou de réputation.

1.3. Tolérance et Appétence aux risques

La Banque décline son cadre et sa déclaration d'appétence au risque dans le document de politique appelé « Dispositif d'Appétence pour le risque ». Ce Document précise le profil de risque de la Banque ainsi que son modèle d'affaires et décline les principes essentiels qui sous-tendent la prise de risque au sein de Rawbank SA.

Le cadre d'appétence pour le risque (Risk Appetite Framework) est défini comme le niveau de risques que la Banque est prête à assumer, compte tenu de sa capacité globale à supporter des risques et au regard de ses objectifs stratégiques.

A ce titre, le cadre d'appétence pour le risque précise les niveaux souhaités et supportables de chaque type de risque, dans un contexte économique et réglementaire donnés, et en lien avec une stratégie de développement planifiée par la Banque sur un horizon de trois ans.

Le cadre d'appétence pour le risque est intégré au processus de planification des fonds propres de la Banque (ICAAP – Internal Capital Adequacy Assessment Process).

Il fait l'objet d'une revue tous les ans par la Direction des Risques, qui en recommande l'approbation au Comité exécutif. Il est ensuite revu par le Comité des Risques qui en soumet une version finale au Conseil d'Administration, pour validation.

Extrait de la Déclaration d'appétence pour le risque : « la Banque choisit d'adopter un profil de risque conservateur de manière à délivrer une rentabilité durable et stable en adéquation avec son modèle d'affaires et son appétit pour le risque. A ce titre, toutes les décisions sur la prise de risques sont guidées par une approche responsable et mesurée. »

1.4. Dispositifs de Surveillance aux risques

1.4.1. Procédures de surveillance ou de contrôle des risques

La Banque observe cinq (5) étapes clé dans son processus de gestion des risques, à savoir :

- Identification des risques ;
- Analyse des risques ;
- Evaluation des risques ;
- Traitement des risques ;
- Examen et surveillance des risques.

Le processus d'identification des risques est la pierre angulaire de la gestion des risques au sein de Rawbank SA. Ce processus permet d'identifier tous les risques qui sont matériels ou qui pourraient l'être. L'approche retenue est à la fois globale et holistique, et couvre toutes les catégories de risques et toutes les expositions de Rawbank SA.

Par ailleurs, le processus d'identification des risques repose sur deux (2) piliers afin d'assurer une vision complète et à jour de tous les risques importants auxquels la banque est exposée :

1/ La gouvernance de gestion des risques et les Comités clés tels que : le Comité Crédit ; le Comité Actif-Passif (ALCO) ; le Comité IT & cyber sécurité ; le Comité de gestion des risques (de l'exécutif) ; les Comités de pilotage (des nouveaux produits/services) ; etc. permettant de suivre l'évolution du profil de risque sur l'ensemble des types de risque (crédit, marché, opérationnel, etc.). En plus de la surveillance des risques bien identifiés, cette gouvernance peut également engendrer un débat entre les experts en risques et le senior management sur les risques émergents.

2/ Une série d'exercices visant à identifier les risques supplémentaires, tels que ceux découlant de l'évolution des conditions macroéconomiques, des marchés financiers, des contraintes réglementaires et des concurrents.

Ces exercices d'identification supplémentaires sont également organisés par types de risque, mais comprennent une certaine identification des effets de risque croisé (par exemple : risque de liquidité et risque opérationnel).

Au plus haut niveau de l'organisation, la gestion des risques chez Rawbank SA est placée sous la supervision du Conseil d'Administration via son Comité spécialisé – le Comité des Risques.

Ce Comité fournit au Conseil d'Administration des appréciations concernant l'organisation et le fonctionnement de la Banque dans le domaine de la gestion des risques en vue de permettre aux membres du Conseil d'Administration d'exercer de manière efficace leur mission de surveillance et d'assumer leurs responsabilités en la matière.

Ce Comité se réunit avant la tenue d'un Conseil d'Administration et fait systématiquement rapport des conclusions de ses travaux lors de chaque séance du Conseil d'Administration.

Le Comité des Risques est composé de trois Administrateurs Indépendants. Le Directeur des Risques participe de manière permanente aux réunions du Comité, en qualité de Secrétaire.

Le comité s'est réuni à quatre (4) reprises au cours de l'exercice 2023.

I.4.2. Mécanismes d'atténuation des risques

Les mesures d'atténuation des risques font partie intégrante de la phase « traitement des risques » dans le processus de gestion des risques une fois qu'ils ont été identifiés, examinés et évalués.

En traitant ses risques, Rawbank SA met en place des contrôles pour réduire la probabilité et l'impact de ces risques. Les approches de traitement des risques comprennent (i) l'évitement des risques, (2) le transfert des risques et (3) la réduction des risques.

1/ Évitement des risques : Dans cette approche, l'action ou la situation qui présente le risque est complètement évitée. Il s'agit principalement d'éviter tout type de risque qui s'écarte de la stratégie de Rawbank SA, notamment : les risques de non-conformité ou d'infraction à la réglementation ; ou toute activité/décision/choix qui implique que le risque associé est considéré (ou évalué) dans la catégorie de risques la plus élevée (selon l'échelle définie dans la cartographie des risques opérationnels).

2/ Transfert des risques : Dans cette technique, le risque est transféré à une tierce partie, via l'externalisation ou, plus généralement, la prise d'une assurance. Ce modèle concerne notamment les catégories de risques dont les conséquences financières peuvent être d'une importance significative pour la Banque (exemples : les risques liés à la cyber sécurité ; les risques sur le séjour ou le transport de fonds ; les risques sur la responsabilité civile des dirigeants). La Banque recourt également aux instruments de rehaussement de crédit, assurance-crédit ou garantie de portefeuille pour les segments de marché les plus risqués (notamment les PME).

3/ Réduction des risques : Cette approche (dite des mitigants) consiste à mettre en place des contrôles, des mesures, des actions, pour réduire la probabilité et l'impact des risques.

I.4.3. Grandes expositions et gestion des limites

La Banque a défini des limites globales de risque, principalement afin de réduire son risque de concentration qui pourrait avoir un impact majeur sur ses résultats et/ou sur ses fonds propres. De telles limites sont définies et suivies à quatre niveaux : concentration sur un même bénéficiaire économique, concentration sur un même secteur d'activité, concentration par segment clientèle et concentration sur les grandes expositions.

Outre l'application des limites réglementaires (en termes de solvabilité, liquidité, grands risques) prévues par la réglementation de la Banque Centrale du Congo (notamment en ses instructions 22, 14 et 16), Rawbank SA s'est dotée des limites complémentaires sur les risques (crédit, investissement, financiers, opérationnels) sur lesquels elle est exposée.

La Direction des Risques a la charge de fixer annuellement ces limites de manière à maîtriser les risques portés par la Banque, sous la responsabilité du comité exécutif. Ensuite, l'allocation des limites est soumise à l'accord du Comité des Risques qui les recommande pour validation par le Conseil d'administration de Rawbank SA.

Concernant le risque de crédit :

La Banque exerce une surveillance renforcée sur ses 20 plus importantes expositions nettes de crédit. Elle veille au maintien d'une bonne diversification sectorielle au sein de ce Top 20. En termes de limite, la Banque a établi que la somme des 20 plus grandes expositions nettes ne doit pas excéder trois fois le niveau de ses fonds propres prudentiels.

La concentration par secteur d'activité est appréciée par rapport au portefeuille brut de crédit alloué à chaque secteur d'activités. La Banque établit une limite maximale de 10% par secteur. Exceptionnellement, ce plafond est porté à 30% pour le secteur Minier et mesuré par rapport au risque net, après prise en compte des dépôts à terme nantis.

La concentration sur un même bénéficiaire économique, appréciée sur base de l'exposition nette de crédit, après prise en compte des dépôts à terme nantis, est plafonnée à 25% des fonds propres prudentiels, conformément à l'Instruction n°14 de la Banque Centrale du Congo.

Concernant le risque de liquidité :

La Banque exerce une surveillance renforcée sur ses grands dépôts. Elle veille à maintenir une bonne diversification sectorielle au niveau du profil de ces Top déposants. En termes de limite, elle a établi que la somme des 20 plus grands dépôts ne doit pas dépasser 40% du total dépôts, ni excéder une fois (100%) le niveau global des encours bruts de crédit.

La concentration par secteur d'activité est appréciée par rapport au total des dépôts collectés auprès de chaque secteur d'activités. La limite est fixée à 20%. Exceptionnellement, cette limite est portée à 40% pour le secteur Minier. Par ailleurs, il n'existe pas de plafond sur les activités non sectorisées des Ménages.

La concentration dépôt auprès d'un même groupe économique (parties liées, liens d'affaires) est appréciée par rapport à l'ensemble des dépôts de la clientèle. La limite est fixée à 10%.

I.5. Tests de résistance (stress test)

La méthodologie des tests de résistance et de scénarii adoptée par la Banque est de se baser sur les projections financières établies sur la base du scénario central, à savoir le plan stratégique quinquennal, en mettant un accent sur les trois premières années.

Dans le cadre de l'ICAAP, le Conseil d'Administration examine périodiquement le document de planification de scénario qui constitue la base des hypothèses utilisées dans le test de résistance. Les processus suivants ont été effectués :

- a. Évaluation appropriée des événements mondiaux et macroéconomiques, sociaux et politiques actuels qui peuvent donner apparition de chocs et élaboration de différents scénarios pour d'éventuels chocs futurs ;
- b. Établissement des scénarii de perspectives sectorielles et démonstration de leur impact sur les débiteurs, le plan de portefeuille et les limites de concentration.

Les tests de résistance et de scénarii se concentrent sur l'impact de diverses conditions sur les bénéfices et les exigences de capital de la Banque.

(i) Planification des Fonds Propres et Test de résistance

Les ratios de solvabilité et de levier font l'objet d'exercice de planification pluriannuelle dans le cadre du mécanisme ICAAP, de manière à anticiper : (i) les besoins futurs en capital et/ou (ii) des nécessaires ajustements dans le pilotage de l'actif (RWA). Tout ceci, selon deux conditions d'activité :

- Normales : Dans la continuité de la dynamique deux dernières années, à peu de choses près
- Défavorables : Elles intègrent dès lors une dimension de stress testing.

En règle générale, le stress testing est conduit selon les deux scénarios sous-jacents ci-après :

- Ralentissement économique généralisé : Plongeon du cours du cuivre ;
- Perte opérationnelle majeure provoquant un choc sur les fonds propres : ceci conduit à déterminer le corridor de solvabilité et définir des Plans de contingence ou de recapitalisation d'urgence, selon que le matelas de sécurité en capital est entamé ou non.

I.6. Plan de continuité des activités

La Banque s'est inscrite dans une démarche de mise en place d'un Système de Management de la Continuité d'activité en se basant sur la norme ISO 22301. Dans cette optique, elle a établi une organisation pour garantir la continuité et la reprise d'activité. Le système de gestion de la continuité d'activité contient notamment :

- Un bilan d'impact, qui permet d'identifier et d'évaluer l'impact d'un événement sur les activités et les services essentiels de la banque ;

La construction et les tests de plausibilité des scénarios sont conjointement réalisés par : le Département Stratégie, les Directions Risques, Finances et Performances & Réseau. De cette manière, les exercices de stress testing et de planification de capital conservent une réelle dimension multi facteurs.

(ii) Stress test de Crédit

Le risque de crédit est soumis à des exercices réguliers de stress testing pour mesurer le degré de résilience du portefeuille crédit face à la survenance d'événements défavorables (voire sévères) pouvant affecter la capacité des emprunteurs à rembourser leur crédit et dégrader (augmenter) le cout du risque.

En général, le stress testing crédit est conduit selon les deux hypothèses de base ci-après :

- Défaut d'un très grand emprunteur, sur lequel il y a absence totale de garantie (notoriété) ;
- Difficulté sectorielle spécifique, aggravée par des facteurs de concentration (effet domino).

(iii) Stress test de liquidité et Plan de Financement d'Urgence

La Banque intègre déjà dans ses outils internes de mesure du risque de liquidité une forte dimension de stress testing, avec selon le cas, des hypothèses très renforcées d'écoulement des grands dépôts, jusqu'à 70% en 30 jours (sur les grands dépôts).

Néanmoins, ce dispositif de veille permanente est renforcé par la réalisation des stress test de liquidité reposant essentiellement sur des scénarios sous-jacents (indirects) tel que : un risque opérationnel (fraude de grande ampleur, attaque cyber) entraînant une fuite massive de dépôts de la clientèle et une rupture de la confiance du marché.

Le Plan de financement d'urgence vient en dernier renfort du dispositif. Il est défini en fonction des impasses de liquidités éventuellement identifiées à l'issue des exercices de stress test de liquidité. Il convient de préciser que le plan de financement d'urgence prévoit au-moins deux scénarios de sauvetage et ceux-ci ne doivent pas être corrélés.

- L'identification des éventuels sinistres auxquels sont exposés les activités de la banque et qui pourraient entraîner leur interruption ;
- Le développement et la documentation des stratégies de continuité d'activités en rapport avec l'ensemble des activités essentielles ;
- Le test, la revue et la mise à jour régulière de toutes les procédures relatives au plan de continuité d'activité.

La stratégie de continuité des activités est déclinée sous divers aspects et plan connexes qui s'exécuteront simultanément ou séparément suivant les scénarii ou sinistres constatés afin de limiter au minimum l'impact négatif sur les activités opérationnelles de la banque, et ainsi garantir une qualité de service à la clientèle conforme aux standards et à la hauteur des attentes de nos parties prenantes.

Le plan de continuité d'activité s'articule autour notamment de :

a. Plan de communication de crise : a pour objectif de rassurer les différentes parties prenantes et informer sur l'évolution de la situation et des mesures prise pour encadrer le sinistre.

b. Plan d'hébergement : oriente sur les disposition pratique pour la relocalisation du personnel sur les sites de repli prévus.

c. Plan d'évacuation : indique les modalités d'évacuation des immeubles et sites sinistrés. Il définit aussi les actions de sécurisation des actifs nécessaires à la poursuite des activités (documents et titres important)

d. Plan de continuité des opérations : reprend l'essentiel de la stratégie de continuité en décrivant les opérations et les entités retenues pour assurer l'offre de services à la clientèle.

e. Plan de reprise : organise le retour à la normale après la maitrise totale du sinistre et le rétablissement de la viabilité des installations affectées.

1.6.1. Processus de gestion de crise

Au sein de la Banque, une cellule de gestion de crise est en place. Les rôles et responsabilités de chaque membre de la cellule a été clairement défini et une communication leur est adressée lors de la préparation des exercices de crise ou en cas de mobilisation et déclenchement de la cellule de crise.

Le comité de Gestion des Crises est conduit par la Direction Générale qui assure la présidence. Il est assisté dans sa tâche par les Directeurs Généraux Adjointes avec la collaboration des responsables des directions métiers, opérationnelles et techniques ainsi que les entités de contrôles de niveau 2.

Le dispositif de gestion de crise est activé à partir du moment où un événement inattendu survient et avec des conséquences

majeures sur le fonctionnement normal de la banque et impacte négativement la continuité de ses activités.

Le rôle de « Coordination » est assuré par le Président de la cellule. Il sert notamment à :

1/ Garantir le bon fonctionnement de la cellule et autoriser les prises de parole

2/ Evaluer la gravité de la situation et son impact sur le business

3/ Assurer l'arbitrage des décisions stratégiques, examiner la crise et ses enjeux

1.6.2. Plan de reprise des activités

La Banque conduit périodiquement et de façon régulière des tests de continuité (appelé test de bascule) afin de vérifier le dispositif de continuité. Un comité de continuité des activités est responsable de la mise en œuvre et la maintenance opérationnelle des plans et des tests.

La mise en place d'un plan de reprise facilite le retour à la norme à la suite d'une crise ou d'un événement perturbateur majeur. La stratégie de reprise est alignée sur la nature du sinistre. Elle peut être directe avec un retour à l'état initial dès l'annonce de la fin de la crise par le président de la cellule de crise, ou progressive avec un retour séquentiel basé sur le type d'activités déployées durant la période de crise.

Le processus de reprise d'activité s'articule autour des points suivants :

1. Objectif de reprise :

- a. Définition des activités prioritaires à relancer
- b. Définition du temps de reprise des activités
- c. Choix techniques

2. Organisation et mobilisation des ressources :

- a. Définition des activités, interlocuteurs, responsabilité et attributions
- b. Présentation des besoins pour le démarrage de l'activité
- c. Détermination du coût de reprise d'activité

3. Sauvegarde des informations critiques :

- a. Mise en œuvre de la stratégie de sauvegarde et de restauration des données
- b. Sauvegarde des dossiers clients
- c. Sauvegarde des données d'exploitation
- d. Informations et données traitées durant la crise

4. Redémarrage

- a. Repeuplement du site primaire
- b. Ordonnancement des tâches à relancer dans les nouvelles installations

1.7. Descriptif des dispositifs de gestion des risques

1.7.1. Gestion du risque de solvabilité et de non-adéquation des fonds propres

Le risque de solvabilité fait référence à l'incapacité de la Banque à respecter ses engagements à court, moyen et long terme. Le risque résulterait de la non-conformité aux exigences de fonds propres réglementaires fixées par la BCC.

Le non-respect des limites réglementaires en la matière pourrait entraîner des conséquences allant des amendes, à des restrictions sur les activités, jusqu'à la tutelle voire la liquidation forcée.

La Banque vise à maintenir un profil de solvabilité solide et cohérent avec sa stratégie et sa position d'Etablissement systémique en RDC. Elle mesure son risque de solvabilité au moyen de deux catégories d'indicateurs : (i) les ratios d'adéquation de fonds propres et (ii) le ratio de levier.

Dans les deux cas, la Banque calibre ses objectifs de pilotage de manière à s'assurer en permanence, une marge de sécurité suffisante par rapport aux exigences réglementaires minimales.

a. Ratios d'adéquation des Fonds Propres

Ces ratios sont au nombre de trois : (i) Ratio des fonds propres de base de catégorie 1 ; (ii) Ratio des fonds propres de base (Tier1) et (iii) Ratio de solvabilité. Ils sont tous les trois, exprimés en pourcentage des risques nets pondérés (Risk Weighted Assets).

Pour calculer l'adéquation de ses fonds propres, la Banque applique pleinement l'Instruction n°14 de la Banque Centrale du Congo. Celle-ci institue la notion de « phasage », similaire à la réglementation internationale Bâle 3.

b. Ratio de levier

Le pilotage du ratio de levier vise à la fois à calibrer le montant des fonds propres de base de catégorie 1 « CET1 » (numérateur du ratio) et à encadrer la croissance du bilan (dénominateur du ratio) pour atteindre les objectifs de niveau de ratio que se fixe la Banque.

Mécanisme de suivi des risques sur l'adéquation des fonds propres :

- Production des indicateurs de suivi : Direction Financière
- Responsabilité du suivi et contrôle : Direction des Risques
- Fréquence de reporting : Mensuelle
- Destinataires Principaux : Comité Exécutif, Comité ALM (ALCO)

Au 31 décembre de 2023, Rawbank affiche un ratio de solvabilité et de levier largement supérieur aux limites BCC. Par ailleurs, la Banque a réalisé et conclu en 2023, son premier exercice ICAAP qui confirme un niveau de capitalisation suffisant.

1.7.2. Gestion du risque crédit

1.7.2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX ET CADRE DE GESTION DU RISQUE CRÉDIT

Rawbank SA a mis en place une Politique crédit, qui définit le cadre dans lequel s'exercent les activités de crédit de la Banque ; les règles et conditions d'octroi de crédit ; les rôles et responsabilités en matière d'autorisation, de suivi, de contrôle et de recouvrement des crédits.

Le Conseil d'Administration est responsable de l'approbation de la stratégie de la Banque en matière de crédit et d'appétence pour le risque de crédit et s'appuie sur les avis et recommandations techniques du Comité des Risques. La stratégie est le reflet de la tolérance au risque de crédit et du niveau de rentabilité qu'elle attend obtenir du portefeuille de crédits.

1.7.2.2. POUVOIRS DE DÉCISION EN MATIÈRE DE CRÉDITS

La Banque a défini un schéma délégataire de compétence crédit qui implique que les engagements les plus importants ou les plus risqués soient traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée de la Direction et du Conseil d'Administration dans la prise de risque de crédit.

Pour les autres crédits, le schéma délégataire prévoit une gestion au niveau du Comité crédit.

a. Le Comité de Crédit du Conseil d'administration

Le Comité de Crédit du Conseil (CCC) représente l'instance supérieure en matière de décision de crédit dans la Banque. Il est issu de l'organe délibérant et exclusivement composé d'Administrateurs non exécutifs.

Il est seul habilité à approuver les crédits octroyés par la Banque au-delà d'un certain seuil ou de critères prédéfinis et procède à des délégations de pouvoir au profit des différents Comités.

b. Le Comité Crédit

Par délégation du Conseil d'Administration, le Comité Crédit et les bénéficiaires de délégations personnelles ont pour fonction de : (i) Examiner les propositions de crédit qui leur sont présentées, dans les limites de leur pouvoirs et prérogatives définis ; (ii) Décider l'octroi de crédit et (iii) Surveiller l'évolution de la qualité du portefeuille de crédit.

Le Comité de Crédit représente la Direction Générale en matière de décision de crédit. Il est nécessairement composé du Directeur Général (ou son Délégué), ayant qualité de Président du Comité, ainsi que des Principaux Responsables des filières : Commerciale, Crédit et Risques, ayant tous qualité de Membres.

Le Comité ne peut valablement se réunir que si au-moins la moitié de ses Membres sont présents. Les décisions sont prises selon le principe de collégialité.

Toutefois, en cas d'avis défavorable de la filière « Risques » sur un dossier de crédit, la décision d'arbitrage est soumise au Comité de crédit du Conseil.

Le Comité fonctionne sous le principe des délégations personnelles. Celui-ci implique que les Membres ne peuvent déléguer leur droit de vote, en cas d'absence.

En 2023, le Comité Crédit s'est réuni à 83 reprises, avec un taux moyen de participation (de ses cinq Membres), supérieur à 90%.

c. Le Petit Comité Crédit

Le Comité Crédit (Petits crédits) constitue un prolongement du Comité Crédit (Grands crédits), et traite les demandes de crédit inférieures à un certain seuil défini suivant la Note de sécurité y relative. Ce Comité est présidé par un des Membres du Comité Crédit (Grands Crédits), et la filière Risques est nécessairement représentée avec droit de vote.

1.7.2.3. RESPONSABILITÉS DANS LE PROCESSUS CRÉDIT

Dans le traitement des opérations de crédit, la Banque instaure une saine séparation entre :

1/ Les équipes commerciales (en contact avec le client) chargées de l'évaluation (des premières analyses sur les demandes des crédits, sur l'objet de la demande, le KYC, etc. qui déboucheront à l'émission d'un avis motivé) et du montage de la proposition de crédit ;

2/ Les Départements Gestion Crédits et Analyse des crédits, en charge des autres phases du processus, liées à l'analyse, à l'octroi et notification de crédit, et aux diligences de suivi.

1.7.2.4 PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA PRISE DE RISQUE DE CRÉDIT

La Banque privilégie une perspective de relation clientèle à moyen et long terme, en ciblant à la fois des clients avec lesquels elle a une relation établie de confiance et des prospects présentant un potentiel de développement d'affaires rentable.

Partant du principe que tout crédit doit pouvoir être intégralement remboursé aux conditions bien définies, la Banque fonde sa décision de crédit, en premier lieu, sur base de la solvabilité (capacité de remboursement) de la contrepartie. Celle-ci prime sur la valeur des garanties ou la réputation de l'emprunteur.

Lorsqu'elle assume le risque de crédit, la Banque accepte la prise de sûretés principalement comme moyen de réduire le risque de perte en cas de défaut d'une contrepartie (Loss Given Default) mais en aucun cas, comme déterminant à la décision de crédit.

Pour toute décision de crédit, la Banque cherche à disposer d'une vision précise sur la situation économique et personnelle de sa contrepartie, à comprendre l'arrière-plan de son projet ou de son organisation, la nature et les motifs de l'opération envisagée, de même que les relations entre les parties impliquées.

1.7.2.5 CLASSIFICATION ET PROVISIONNEMENT DES CRÉDITS

Dans la classification et provisionnement des crédits, la Banque applique à minima les règles prévues dans l'Instruction 16, modification 3 de la BCC. Chaque exposition de crédit est soigneusement classifiée et provisionnée subséquentement, selon le principe de la contagion.

La Banque applique la classification et le provisionnement des crédits selon l'approche de la perte attendue, notamment préconisée en IFRS 9. Les crédits sains y compris les nouvelles productions, sont systématiquement provisionnés, même en l'absence de toute incertitude liée au remboursement.

La classification et le provisionnement des crédits sont effectués tous les mois, à intervalles réguliers par la Direction des Risques, en toute indépendance vis-à-vis du Comité de crédit et du Comité exécutif, lesquels sont néanmoins tenus informés.

1.7.2.6. PLAFOND DE CRÉDIT

La Banque a défini un plafond de crédit qui concourt à limiter et encadrer sa prise de risque en matière de crédit de trésorerie. Ce plafond est calculé sur base de la moyenne des dépôts observés sur 36 mois, en fonction de la taille (tranche) respective de ceux-ci.

Le plafond de crédit ainsi déterminé est valable un an, mais il peut être redéfini à tout moment par le Conseil d'Administration.

Mécanisme de suivi des risques crédit :

- Production des indicateurs de suivi : Département Risques Crédit
- Responsabilité du suivi et contrôle : Direction des Risques
- Fréquence de reporting : Mensuelle
- Destinataires Principaux : Comité exécutif, Comité Crédit

1.7.3. Gestion des risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme étant la possibilité des pertes résultantes de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes et des systèmes ou d'événements externes. Cette définition du risque opérationnel inclut le risque juridique, mais elle exclut le risque stratégique et de réputation.

Le risque juridique s'entend du risque de tout litige avec une contrepartie, résultant d'une imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à la Banque au titre de ses opérations.

La gestion des risques opérationnels est organisée autour de deux axes :

- (i) Revue des Risques
- (ii) Reporting des Risques Opérationnels.

- **Ex-ante :**

- Elaboration de la Cartographies des risques opérationnels (validée tous les ans par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Risques) ;
- Participation aux Comités de Pilotage (COPL) des projets ou développements de nouveaux produits ou services. Approche par les risques intégrée dans la mise en place des procédures ainsi que le développement des produits ;
- Elaboration et suivi du Tableau de bord des indicateurs clés des risques opérationnels ;

- Construction et déploiement des processus d'auto-évaluation des risques (RCSA) par les entités opérationnelles de niveau 1 (notamment les Fiches de contrôle)
- Formation et sensibilisation des entités ;

- **Ex-post :**

- Consolidation de la base de données des incidents et suivi des pertes opérationnelles permettant l'analyse prédictive des zones de risques ;
- Analyse des rapports des autres entités de contrôle et renforcement du dispositif de contrôle interne

Mécanisme de suivi des risques opérationnels :

- Production des indicateurs de suivi : Département Risques Opérationnels
- Responsabilité du suivi et contrôle : Direction des Risques
- Fréquence de reporting : Mensuelle
- Destinataires Principaux : Comité exécutif, Comité des Risques

Au 31 décembre de 2023, Rawbank affiche d'excellents indicateurs en termes de gestion des risques opérationnels, notamment un ratio « Pertes opérationnelles / Produit net bancaire » à 0,55 % contre 1,56 % en moyenne sur les trois années précédentes.

1.7.4. Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant l'éventualité de ne pas être en mesure d'honorer certains de ses engagements de paiement qui arriveraient à échéance. Pour respecter ses obligations de paiement à tout moment, les demandes de sortie de flux de trésorerie à court terme de la banque devraient être satisfaites par le stock des avoirs en caisse, les emprunts de trésorerie et la conversion des actifs liquides.

La Banque mesure son risque de liquidité au moyen d'une analyse des écarts, d'indicateurs de concentration des sources de financement et de ratios de liquidité. Ce risque est également géré par le biais d'un plan de financement d'urgence permettant de faire face à des situations de crise.

La Banque fonde sa stratégie en matière de liquidités sur : (i) la stabilité et la diversification de la base de financement ainsi que sur (ii) la disponibilité et le caractère suffisant des liquidités [cash et actifs liquides de haute qualité] de manière à conserver la confiance de ses déposants. La Banque s'astreint à conserver un ratio moyen élevé, d'actifs liquides de haute qualité rapporté à son total actif.

Mécanisme de suivi des risques de liquidité :

- Production des indicateurs de suivi : Direction des Finances
- Responsabilité du suivi et contrôle : Direction des Risques
- Fréquence de reporting : Mensuelle
- Destinataires Principaux : Comité exécutif, Comité ALM (ALCO)

Au 31 décembre de 2023, Rawbank affiche d'excellents indicateurs en termes de liquidité, soutenus par un niveau de dépôts qui approche les 4 milliards USD (soit, environ 30% de parts de marché domestique). Parmi ces ratios de liquidité, on notera :

- LCR BCC (limite réglementaire 100%) : 131,5%
- Loan to deposit ratio (Limite interne 60%): 39,7%
- Crédits résiduels >1 an ÷ Dépôts à vue (limite interne 20%) : 10%

1.7.5. Gestion du risque de marché

Le risque de marché se réfère aux pertes pouvant découler de l'exposition de la banque au risque de change résultant d'une variation défavorable du cours de change ou au risque de taux résultant d'une variation défavorable du taux d'intérêt.

Les principaux risques de marché auxquels la Banque est exposée sont :

- (i) le risque de taux d'intérêt ;
- (ii) le risque de change.

(i) Le Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini comme étant l'éventualité d'un impact négatif sur le résultat net de la Banque qui découlerait des changements du niveau de taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Banque gère son risque de taux d'intérêt à l'aide de deux outils : méthode des gains et la sensibilité de la marge nette d'intérêt.

• Méthode des gains (Repricing gap)

Il s'agit de l'approche dite traditionnelle de l'évaluation du risque de taux d'intérêt. Elle fait référence à l'inadéquation des écarts entre les actifs et les passifs sensibles aux taux, et regroupés dans des intervalles de temps et de ce fait, exposés à des révisions de conditions.

Ces écarts expriment la proportion des actifs ou des passifs qu'il faudra tarifier (à l'actif) ou refinancer (au passif) à des nouvelles conditions de taux, lesquelles pourront être avantageuses ou non. Comme principale mesure de suivi, la Banque surveille le ratio entre ses actifs sensibles au risque de taux et son total actif.

• Sensibilité de la Marge nette d'intérêt (MNI)

La Banque a l'avantage de présenter une composition (mix) du Produit Net Bancaire (PNB) assez équilibrée. Ce qui réduit d'autant plus la sensibilité de ses revenus à tout mouvement défavorable sur les taux d'intérêt.

La Banque détermine la sensibilité de sa MNI sur un horizon de 12 mois avec l'hypothèse des encours figés (vision statique) et un mouvement uniforme sur les taux d'intérêt de 200 bps.

(ii) Le Risque de change

Le risque de change est défini comme le risque de perte sur le Bilan et le résultat découlant de la variation défavorable des cours de change. Ce risque est mesuré par la position de change qui est le solde net des avoirs dans une devise déterminée.

La Banque surveille ce risque principalement au niveau de la devise dominante de son bilan, le dollar américain. Les autres devises étant marginalement utilisées.

Elle fixe des limites par devises ou consolidées, rapportées par rapport aux fonds propres prudentiels. Même si la réglementation en vigueur autorise des seuils en valeur absolue, la Banque a choisi de définir des limites différenciées selon qu'il s'agit d'une position courte ou d'une position longue.

Mécanisme de suivi des risques de marché :

- Production des indicateurs de suivi : Direction Financière et Direction de Trésorerie
- Responsabilité du suivi et contrôle : Direction des Risques
- Fréquence de reporting : Mensuelle
- Destinataires Principaux : Comité exécutif, Comité ALM (ALCO)

I.8. Dispositif global de contrôle Interne

La Charte du Contrôle Interne du 31/12/2020 définit les acteurs du contrôle interne.

I.8.1. Contrôle Interne de niveau I

La Banque a mis en place un dispositif de contrôle interne adéquat adapté à la nature et au volume de ses activités, à sa taille, à son implantation et aux risques de différentes natures auxquels elle est exposée. Le contrôle de premier niveau est effectué par les Préposés opérationnels eux-mêmes ainsi que par les Responsables d'Entités Opérationnelles. Les dispositifs de contrôle de premier niveau suivants ont été mis en place par la banque :

- La Couverture de l'ensemble des activités par une procédure ;
- Outils de comptabilisation des opérations et du traitement de l'information (Amplitude, Select System, etc.)

Ce contrôle s'étend aux contrôles effectués au sein des entités par les hiérarchies au moyen des fiches de contrôle (autocontrôles).

Le Contrôle sur base des fiches de contrôle est effectué :

- Dans les Guichets/Caisses Avancés par les Superviseurs ;
- Dans les Agences par les Responsables Administratifs, les Gérants d'Agences ;
- Dans les Départements et Services du Siège par les Chefs de Services, Les Responsables des Départements.

I.8.2 Contrôle Interne de niveau 2

La Banque a mis en place des Directions dédiées à la gestion des risques et des systèmes d'analyse, de mesure, de surveillance et de maîtrise de l'ensemble des risques de différentes natures auxquelles les exposent ses activités.

La Banque dispose dans sa structure organisationnelle, de 3 entités qui assument le rôle de contrôle de 2ème niveau.

Ces entités sont :

a. Département Contrôle Permanent

Cette fonction demeure indépendante et autonome tant administrativement que fonctionnellement des autres fonctions de contrôle de deuxième niveau, telles la filière Risques et la Conformité.

Sa mission principale, en conformité à l'Instruction n°17 et à la Charte de Contrôle Interne de la Banque, est de donner une assurance raisonnable au Management, aux moyens de contrôles divers, ponctuels, à termes prévus, distanciels opérationnels que le contrôle permanent premier niveau est effectif, efficient et à même de minorer les risques pour lesquels ils ont été conçus.

b. Direction de Conformité

Sa mission principale, en conformité à l'Instruction n°17 et à la Charte Conformité de la Banque, se définit autour de la gestion du risque de non-conformité conçu lui-même comme un risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui découlerait de l'inobservance par la Banque, ses dirigeants ou son personnel, des dispositions légales, réglementaires ou professionnelles applicables à son activité. Cette exigence de conformité s'étend également aux décisions des organes exécutifs et délibérant.

Le Directeur de la Conformité est la personne en charge de la mise en œuvre de la politique ainsi que le programme de Conformité arrêtés par la Direction et approuvés par l'organe délibérant. Il rend compte au Conseil d'Administration pour toutes les questions intéressant la Conformité au sein de la Banque.

Il jouit d'un lien fonctionnel renforcé à l'organe délibérant à travers le Comité d'éthique et Conformité, et hiérarchiquement au Directeur Général.

c. Direction des Risques

Elle est responsable de la surveillance : (i) risques de crédit ; (ii) analyses crédits Entreprises ; (iii) risques opérationnels ; (iv) risques de contrepartie (correspondants) ; (v) risques de liquidité, de marché et ALM ; (vi) risques informatiques ; (vii) sécurité banque et (viii) recouvrement amiable et judiciaire. Elle a notamment pour missions :

- L'Élaboration, pour soumission à l'organe exécutif, de la politique de gestion des risques reposant sur des procédures prudentes qui permettent de détecter, d'analyser, de mesurer, de surveiller, d'atténuer et de maîtriser les risques, en vue de son approbation par l'organe délibérant ;
- Coordonner et surveiller globalement l'exécution de la politique d'appétence aux risques définie par le Conseil d'Administration en fonction de la tolérance aux risques
- Procéder à un réexamen régulier des systèmes de mesure des risques, des modalités de détermination des limites et de leur configuration afin d'en vérifier la pertinence au regard notamment de l'évolution de l'activité, de l'environnement des marchés et des techniques d'analyse et de son profil des risques.

1.8.3. Contrôle Interne de niveau 3

Le Contrôle périodique de niveau 3 est exercé par la fonction d'Audit Interne qui est rattaché fonctionnellement au Comité d'Audit, composé exclusivement de 3 administrateurs non exécutifs, et hiérarchiquement à la Direction Générale. Son périmètre d'intervention inclut à la fois : les entités opérationnelles de niveau 1 et les entités de contrôle de niveau 2.

La fonction d'Audit Interne est une activité indépendante et objective qui donne à la Banque une assurance sur le degré de maîtrise de ses activités, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur, en se fondant sur une approche par les risques.

La fonction d'Audit Interne aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

La fonction d'Audit Interne dispose d'auditeurs des systèmes d'informations et d'un service d'enquêtes sur les fraudes. Ce dernier investigate les signalements des lanceurs d'alerte. La fonction d'Audit Interne compte des auditeurs certifiés (e.g. Certified Information Systems Auditor, Certified Anti-Money laundering Specialist, Certified Fraud Examiner). Un plan de formation individuel est établi pour chaque auditeur.

La Charte d'Audit Interne consacre l'existence de la fonction de l'Audit Interne. Elle est revue régulièrement par le Comité d'Audit. Après validation par le Comité d'Audit, elle est approuvée par le Conseil d'Administration. La dernière version révisée est entrée en vigueur le 14/07/2023.

Conformément au Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles de l'Audit Interne, une évaluation externe de la fonction de l'Audit Interne doit être effectuée régulièrement, au minimum tous les 5 ans. Une évaluation a été réalisée en 2023 par un expert qualifié et indépendant.

1.9. Dispositif de contrôle de conformité

Depuis la création de la Rawbank SA en 2002, la fonction de la conformité a toujours existé. Cette fonction a beaucoup évolué et s'est structurée au regard des exigences de plus en plus accrues de la Banque Centrale du Congo (BCC). A cet effet, les enjeux relatifs à la montée de ces exigences de conformité occupent une place incontournable dans la stratégie opérationnelle de la Rawbank SA.

Consciente de ces enjeux ; la Rawbank SA s'est donné pour défis de placer la responsabilité de la prévention du risque de non-conformité à tous les niveaux de fonctions au sein de la banque. Car, dans un environnement réglementaire en constante évolution, il est impératif d'exprimer de façon claire et simple ces transformations à ceux qu'elles concernent en interne.

Par conséquent, la Direction de la Conformité veille constamment au strict respect des règles et des normes propres à l'activité bancaire en plaçant la confiance des clients et le respect du cadre légal et réglementaire comme fer de lance de son action.

La Direction de la Conformité articule ainsi ses actions autour de sept (7) piliers ci-après :

- Le respect de la réglementation ;
- La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive ;
- L'identification et la connaissance approfondie de clients (Know Your Customer) ;
- Le respect de sanctions financières ciblées et des embargos ;
- L'observance de standards les plus élevés en matière d'éthique et d'intégrité ;
- L'intégration de principe de développement durable et de bonne gouvernance ;
- La protection des données personnelles de nos clients.

Par ailleurs, il convient de noter qu'à ce jour, les questions de Conformité sont traitées et gérées à quatre niveaux d'échelons au sein de la banque.

• Au niveau du Conseil d'Administration, à travers son Comité d'Éthique et de Conformité :

Le Comité d'Éthique et de Conformité est l'organe spécialisé du Conseil d'Administration en charge de la supervision de la fonction Conformité. Ce comité s'assure également de l'adéquation de l'organisation interne et des moyens (techniques, humains et financiers) mis à disposition pour être en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Il s'agit d'une intervention de niveau stratégique.

Ses recommandations sont destinées à assurer la bonne marche des activités liées à la Conformité au sein de la banque. Les thématiques couvertes par les travaux du Comité d'Éthique et de Conformité intègrent également les questions d'éthique, de déontologie et, depuis peu, d'ESG (Environnement Social et Gouvernance).

• Au niveau de la Direction générale, par l'intermédiaire de son Comité Conformité :

Présidé par le Directeur Général et réunissant entre autres le Directeur Général Adjoint en charge de l'administration et des risques, le Directeur de la Conformité et le Directeur Commercial, le Comité Conformité est le cadre qui permet au management de la Banque de suivre la mise en œuvre, par les directions opérationnelles, des principes et règles de Conformité mis en place par la Banque. Il se réunit mensuellement et en tant que de besoin.

Le Comité Conformité se réunit mensuellement ou toutes les fois que les besoins l'exigent pour traiter des questions intéressant la Conformité au sein de la Banque.

• Au niveau de la Direction de la Conformité :

Chargée, en amont, de la prévention et de la gestion du risque et, en aval, de la surveillance de ce risque, la Direction de la Conformité constitue le bras armé de la Banque en matière de Conformité. Il est chargé entre autres de mettre en place et de piloter le dispositif du Conformité ainsi que de s'assurer de la bonne application de la Politique de Conformité de la Banque.

Pour garantir son indépendance dans l'exécution de ses missions, le Directeur de la Conformité n'est impliqué dans aucune activité opérationnelle et rend compte directement au Conseil d'Administration par le truchement de son Comité d'Ethique et de Conformité, auquel il est rattaché fonctionnellement. Dans la même optique, il jouit d'un droit d'accès et d'alerte direct auprès du Président du Conseil d'Administration. Son statut et ses prérogatives sont fixés par la Charte de Conformité.

La direction de la Conformité compte à ce jour vingt-cinq (25) collaborateurs répartis entre le siège et les régions. Les antennes régionales de la direction de la Conformité ont pour missions entre autres de mettre en œuvre les contrôles de proximités définis par la direction de la Conformité, fournir le support adapté aux agences en tenant compte de spécificité de chaque région et de déployer le programme d'animation-Conformité incluant la formation et/ou la sensibilisation des fonctions opérationnelles de leurs réseaux d'agences respectifs.

I.9.I. Descriptif du dispositif LBC/FT

La Direction de la Conformité de la Banque déploie son dispositif LBC/FT conformément à loi n°22/068 du 27 Décembre 2022 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.

A ce titre, elle a mis en place des mécanismes de sécurité financière robuste ainsi que des contrôles destinés à prévenir l'utilisation des services de la Banque à des fins illicites et/ou criminelles.

Aussi, elle veille minutieusement à ce que la réglementation tant nationale qu'internationale en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération soit appliquée sans faille au sein de la banque et à l'implémentation des normes édictées par la Banque Centrale du Congo (BCC) en la matière.

Ce dispositif repose sur les axes ci-après :

▶ Le Know Your Customer (KYC) :

La protection et la connaissance du client est un volet stratégique et sensible du programme de la Conformité de Rawbank SA. Cette dernière veille à ce que les clients et plus généralement l'ensemble de ses contreparties soient identifiés en suivant les règles et principes légaux et réglementaires en la matière. En ce sens, la direction de la Conformité s'assure que l'identification de clients telle qu'effectuée par la première ligne, en amont d'une entrée en relation d'affaires, permette raisonnablement d'établir la véritable identité de ces derniers ainsi que la connaissance que la banque a de leurs activités. Dans ce contexte, les règles de KYC mises en

Les collaborateurs de la Conformité bénéficient d'un programme de formation continue, comprenant des sessions annuelles de formation d'ensemble ainsi que des certifications délivrées par des institutions de premier ordre dans le domaine (ACAMS, ESBA Banque, etc.). A date, 1 collaborateur sur 3 détient au moins une certification dans le domaine de la Conformité ou de la LBC/FT.

• Au niveau des entités opérationnelles :

Les directions opérationnelles sont chargées d'appliquer les règles et principes de Conformité intégrées dans les procédures qui régissent leurs activités. Les agences notamment et certaines directions du siège sont pourvu de Responsables de la Conformité dédiés à leurs secteurs respectifs.

Ces derniers sont chargés notamment de mettre en œuvre les contrôles de Conformité définis pour les directions et/ou agences qu'ils ont en portefeuille, de leur fournir le support nécessaire en matière de Conformité et de mettre en œuvre le programme d'animation et de sensibilisation destiné à instaurer ou à pérenniser la culture de Conformité au sein de ces entités.

L'ensemble du dispositif de Conformité (organisation, procédures, programmes de formation) est pensé pour procurer un environnement propice au renforcement du dispositif de Contrôle au sein de la Banque.

place au sein de la banque permettent également d'assurer une surveillance opérationnelle des comptes et des transactions de clients afin de garantir qu'ils demeurent en adéquation avec leurs activités et leurs profils.

▶ Une vigilance constante et l'examen des opérations atypiques :

Au cours de la relation d'affaire, la Direction Conformité veille attentivement sur les opérations effectuées en veillant à ce qu'elles soient cohérentes avec la connaissance actualisée qu'elle a de son client et réaliser un examen renforcé de toute opération particulièrement complexe, d'un montant inhabituellement élevé ou sans justification économique.

▶ Le filtrage de la base clients :

Ce dispositif repose notamment sur le filtrage systématique et régulier de notre base clients grâce aux outils informatiques performants utilisés par les principaux acteurs de l'industrie. Les équipes de Conformité ainsi que les collaborateurs de la Banque sont particulièrement sensibles et attentifs à la prévention des activités terroristes quelles que soient les circonstances ou les parties prenantes impliquées.

▶ La déclaration des opérations suspectes :

Les unités opérationnelles de conformité à charge de vérifier les transactions exécutées en amont et décident le cas échéant d'une éventuelle transmission à la CENAREF par le biais d'une déclaration de soupçon.

▶ La conservation des documents et justificatifs :

La Banque veille à ce que les pièces et preuves justificatifs ayant fait l'objet des transactions soient sécurisées et archivées jusqu'à dix (10) années.

▶ Programme de formation et de sensibilisation :

Il s'agit d'un programme de formation continue de l'ensemble des collaborateurs et du Management de la banque sur les questions de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Durant ces sessions de formation, le personnel de la Rawbank SA est régulièrement tenu informé des dispositions courantes et nouvelles en rapport avec la thématique.

Pour mener à bien cette démarche de sécurité financière, la Banque recourt aux solutions informatiques qui sont parmi les plus performants du marché, à savoir :

▶ SIRON :

Constitue notre principal outil d'exploitation en matière de lutte anti-blanchiment et de KYC. En substance, il permet d'effectuer les contrôles transactionnels en matière de lutte anti blanchiment

et contre le financement du terrorisme et la prolifération et ce, sur la base de critères de risque prédéfinis. En outre, il permet de définir, de manière dynamique et actualisée, le niveau de risque de chaque relation d'affaires et de déployer notre approche par le risque envers notre clientèle. Enfin, cette solution permet de filtrer la base clients contre les listes de sanction ainsi que celles dites « de vigilance renforcée », comprenant les propres listes internes développées par RAWBANK.

▶ ACCUITY-WORLD COMPLIANCE :

Cet outil de recherche en ligne, ayant près de 3,000,000 enregistrements, permettant notamment d'effectuer des recherches plus poussées dans le cadre de l'application de notre vigilance renforcée à l'égard de la clientèle et de contreparties à risque.

▶ TRANSACTIONS SCREENING SERVICE :

Solution simple et efficace permettent de filtrer, en temps réel, les transactions financières contre les listes de sanctions internationales, préalablement à leur acceptation.

I.9.2. Ethique & Déontologie

La Rawbank met au cœur de sa culture d'entreprise et dans ses interactions internes et externes, le respect de normes d'éthique professionnelle et d'intégrité. Elle vise, à travers la direction de la conformité, le maintien d'un niveau élevé d'intégrité personnelle et d'une éthique professionnelle dans les relations avec ses clients et les relations entre ses collaborateurs et la banque afin de prévenir les abus de marché, les situations de conflits d'intérêts et les risques de corruption.

A ce titre, le Comité d'Éthique et de Conformité du Conseil d'Administration est appelé à (i) veiller à ce que les principes d'éthique et de déontologie soient appliqués dans les stratégies de développement et les activités de la Banque ; (ii) S'assurer que les risques liés à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise soient pris en considération et respectés à tous niveaux de la Banque.

La Politique de Signalement approuvée le 26/2/2022 par le Conseil d'Administration et entrée en vigueur le 1/03/2022 instaure un mécanisme d'alerte. Le Conseil d'Administration considère que la politique de signalement constitue un élément très important de protection de son intégrité et de sa réputation. Ces valeurs sont essentielles à la transparence et au professionnalisme de la banque.

Les principes de base de la politique de signalement sont les suivants :

- **Les membres du personnel qui observent ou constatent des faits pouvant constituer des suspicions de fraude, corruption, collusion ou coercition sont tenus de les signaler.**
- **Ces personnes ont le choix entre plusieurs voies de communication telles que décrites ci-après ;**
- **Celles-ci sont protégées et ne peuvent faire l'objet de représailles en conséquence d'un signalement. Dans toute la mesure du possible leur identité reste confidentielle, tel que détaillé ci-après.**
- **Les faits signalés font l'objet d'une vérification selon les procédures et formes appropriées et, s'ils sont confirmés, la banque entame les procédures opportunes et prend les mesures de remédiation adéquates ;**

La politique de signalement de Rawbank s'applique à ses agents ainsi qu'à toute autre personne qui lui prête ses services, incluant les consultants, les fournisseurs et tout autre prestataire de

services contractés par Rawbank (ci-après globalement dénommés « membres du personnel et prestataires »).

Les membres du personnel et prestataires sont tenus de signaler toute suspicion ou présomption d'activité illégale dans les activités de Rawbank, de faute grave ou de violation grave des règlements, politiques, ou lignes directrices au sens large de la banque ainsi que toute action qui nuit ou pourrait nuire à la mission ou la réputation de la banque.

Ces signalements peuvent concerner des membres du personnel, la direction, des clients fournisseurs ou toutes autres personnes qui participent à des activités de la banque.

Aucun membre du personnel ou dirigeant de la banque ne peut utiliser sa position pour empêcher un membre du personnel d'exercer ses droits ou de remplir ses obligations ainsi décrites.

Un signalement porte notamment sur les risques ou pratiques interdites suivantes (tant les actes que les tentatives) : abus de biens sociaux, blanchiment de capitaux, coercition, collusion, corruption, harcèlement psychologique ou sexuel, financement du terrorisme, fraude, menace intérieure, sabotage, obstruction, représailles contre l'auteur d'un signalement, conduites non-conformes, sabotage, etc.

Un lanceur d'alerte s'adresse au Directeur de la Conformité soit en personne au cours d'un entretien soit par envoi au courriel du Directeur de la Conformité. Pour raisons graves ou urgentes il peut s'adresser au Directeur de la Conformité par téléphone.

Le lanceur d'alerte est aussi libre d'adresser son signalement à sa hiérarchie directe ou à la Direction. Ceux-ci transmettront immédiatement une copie du signalement au Directeur de la Conformité ou, dans le cas précité, soit à l'Auditeur Général soit au Président du Conseil.

Si l'alerte concerne le Directeur de la Conformité ou ses équipes, il s'adressera à l'Auditeur Général. Si aucune suite n'est donnée au signalement, le lanceur d'alerte peut directement saisir le Directeur Général. Si l'alerte concerne le Directeur Général et/ou le(s) DGA, il s'adressera au Président du Conseil d'Administration, si nécessaire avec le soutien du Directeur de la Conformité ou de l'Auditeur Général. Par retour le Directeur de la Conformité, le cas échéant l'Auditeur Général ou le Président du Conseil, confirmera réception du signalement.

02.

Gouvernement d'entreprise

- 2.1. Structure organisationnelle**
 - Forme Juridique et structure de gestion
 - Structure du Conseil d'Administration
 - Structure de l'organe exécutif
 - Processus de nomination
- 2.2. Structure de l'actionnariat**
- 2.3. Principes et politiques de rémunération**
- 2.4. Relation avec les parties liées**
 - Transactions, Opérations avec les parties liées
- 2.5. Droit d'alerte des fonctions de contrôle**
- 2.6. Organisation de la gouvernance (cas des groupes)**

2. Gouvernement d'entreprise

En matière de gouvernement d'entreprise, RAWBANK s'aligne aux règles édictées par la Banque Centrale en son instruction n°21, d'une part et d'autre part aux règles fixées par le droit des sociétés commerciales et du GIE « droit OHADA », la loi n°22/069 du 27 décembre 2022 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, dite « loi bancaire », et les Instructions de la Banque Centrale du Congo.

A ce titre, le Gouvernement d'entreprise au sein de RAWBANK fait référence aux relations entre ses actionnaires, l'organe délibérant,

l'organe exécutif et les autres parties prenantes internes ayant vocation à orienter, surveiller, diriger, organiser, mettre en œuvre et contrôler son activité. Les dispositions contenues dans ces textes législatifs et réglementaires sont transposées dans son arsenal normatif interne suivant la hiérarchie suivante :

- Les statuts sociaux ;
- Le Mémoire de Gouvernance ;
- Les différentes chartes régissant chacun des organes de Gouvernance de la Banque (incluant les fonctions de contrôle)

2.1. Structure organisationnelle

2.1.1. Forme Juridique et structure de gestion

Tel que prévu par les dispositions de l'article 11 alinéa 2 de la loi bancaire, sus évoquée, que « les banques sont constituées sous la forme de société anonyme avec conseil d'administration », la RAWBANK est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

En tant que telle, outre l'Assemblée Générale d'Actionnaires, organe suprême d'émanation de pouvoir de gestion et de contrôle,

la structure de gestion de la Banque s'établit principalement à deux (2) niveaux de pouvoir de gestion, à savoir : l'organe délibérant (**Conseil d'Administration**) et l'organe exécutif (**Direction Générale**).

Chacun de ces organes a des pouvoirs bien précis conférés par les lois et règlements, tel que renseigné dans les lignes qui suivent.

2.1.2. Structure du Conseil d'Administration

2.1.2.A COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAWBANK est administrée par un Conseil d'Administration composé de douze administrateurs nommés par l'Assemblée Générale.

Aux fins d'assurer l'indépendance du Conseil d'Administration, sa composition comprend des administrateurs exécutifs et non-exécutifs, dont cinq (5) administrateurs indépendants dans cette dernière catégorie.

Les administrateurs sont nommés pour un mandat de six années renouvelables, excepté les administrateurs indépendants dont le mandat est de trois ans renouvelables une fois. Ce mandat est révocable à tout moment par l'Assemblée Générale.

La plupart des administrateurs sont nommés en raison de leurs riches expériences (plus de 20 ans pour la majorité) dans le domaine de la finance en particulier, notamment le secteur bancaire. Ces derniers détiennent des compétences en matière de gestion des affaires, des risques, conformité, stratégie, ESG, Expertise comptable et financier.

2.1.2.B. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 25 de l'Instruction n°21 de la BCC, le Conseil d'Administration de la RAWBANK a créé cinq (4) comités spécialisés réglementaires composés majoritairement des administrateurs indépendants, chargés d'assister le Conseil dans sa fonction de contrôle. En sus, ces comités spécialisés ont vocation de renforcer la gouvernance de la Banque sur les fonctions d'audit, de gestion des risques, d'éthique et de conformité, de nomination de ses membres, des mandataires sociaux et des hauts cadres de la Banque.

Il s'agit des comités ci-après : Le Comité d'audit, le comité d'éthique et de Conformité, le Comité des risques, le Comité des Nominations et des Rémunérations (CNR).

Le rôle et les compétences de chaque Comité sont définis par le Conseil d'Administration et reprises dans leurs chartes respectives. Ces chartes font l'objet d'une revue annuelle à l'initiative du Conseil d'Administration.

2.1.3. Structure de l'organe exécutif

Par organe exécutif, RAWBANK s'aligne aux prescrits réglementaires de l'instruction n°21 de la Banque Centrale du Congo en considérant qu'il s'agit d'une émanation du Conseil d'administration chargée de la gestion courante des activités de la Banque ainsi que du pilotage effectif de la mise en œuvre des objectifs stratégiques et de la politique de risque fixé par l'organe délibérant.

2.1.3.A. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE EXÉCUTIF (DIRECTION GÉNÉRALE)

Conformément aux prescrits légaux et réglementaires régissant les sociétés et les établissements de crédits en RDC, l'organe exécutif de RAWBANK est composé de trois membres nommés par le Conseil d'administration auquel ils sont liés par un contrat de performance faisant l'objet d'une revue annuelle. Dénommé Direction générale, l'organe exécutif est composé d'un Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Adjointes, l'étendue de leurs responsabilités étant organisée en pôle d'activités, en l'occurrence :

Pôle Business Développement : placé sous la supervision directe du Directeur Général, ce pôle regroupe quatre directions, à savoir :

- La Direction Production bancaire : entité en charge du traitement et de l'exécution des instructions et ordres de la clientèle dans le cadre des activités reconnues aux établissements de crédit en RDC ;
- La Direction Commerciale : Cette entité est en charge de la relation avec la clientèle, en ce compris la commercialisation des produits et services de la Banque ;
- La Direction Performance et Réseau : Outre la coordination de la gestion administrative à travers des relais du réseau des points d'exploitation (Agence, guichets avancés et les agents bancaires utilisant la messagerie financière MoneyGram) et le suivi de leur performance, cette entité a la responsabilité du développement de l'offre commerciale à travers la conception des produits et services de la banque ainsi que leurs supports de communication. En outre, cette direction a la responsabilité de la gestion de la communication interne adressée à l'ensemble du personnel, de gestion des œuvres à caractère humanitaire et des relations avec les médias ;
- La Direction FINTECH : cette entité a la responsabilité du développement des canaux digitaux pour la consommation des services bancaires à distance à travers sa solution de Mobile Banking ILLICOCASH et le réseau d'agents bancaires utilisant cette solution ;

Pôle Administration et risques : placé sous la supervision directe d'un Directeur Général Adjoint, ce pôle regroupe les entités suivantes :

- La Direction du Capital Humain : cette entité a la responsabilité de la gestion des questions et des relations entre les employés et l'employeur dans le cadre de l'exécution du cadre de travail qui les lie, à savoir : l'administration, la paie, le recrutement, la gestion des carrières, la formation, etc.
- La Direction des risques : elle assure le management des risques bancaires (crédit/contrepartie, actif-passif), opérationnels & informatiques, la sécurité des biens et services ainsi que le recouvrement et l'analyse & le suivi du portefeuille des crédits. Cette gestion se fait conformément aux dispositions des instructions 17 et 22 de la Banque Centrale du Congo ;

- Le Département de la gouvernance : Outre le secrétariat juridique de la société, cette entité assure le traitement de toutes les demandes émanant de l'Autorité de régulation et de contrôle, de l'administration publique et ses services de contrôle. Ce département veille au bon fonctionnement de tous les organes de gouvernance de la Banque et à la mise en œuvre des règles prudentielles qualitatives ;
- Le Département juridique : il assure la gestion du portefeuille des affaires juridiques de la Banque, à savoir : les contentieux, la contractualisation, le conseil sur des questions de droit, les relations avec l'administration fiscale, douanière et parafiscale ;
- Le Département Contrôle permanent : Ce département participe aux efforts de la deuxième ligne de défense du dispositif de contrôle interne à travers la vérification de l'effectivité du Contrôle de niveau 1 et la mise en œuvre d'un contrôle permanent de deuxième niveau sur pièces, sur place et sur l'ensemble des métiers ;

Pôle Support et Infrastructures : placé sous la supervision directe d'un Directeur Général Adjoint, ce pôle regroupe les entités suivantes :

- La Direction financière : cette entité a la responsabilité de la gestion financière de la banque, la tenue de la comptabilité bancaire, le contrôle de gestion et la fiscalité pour compte de la banque ainsi que les transactions avec les correspondants bancaires. Elle est garante de la fidélité de l'information financière de la Banque ;
- La Direction Logistique et Immobilier : elle assure l'acquisition, la mise à disposition, la gestion ainsi que la maintenance des moyens logistique et immobilier pour le fonctionnement de la Société. En sus, elle a la gestion des archives physiques et électroniques des documents produits par la Banque ;
- La Direction informatique : elle a la responsabilité de la gestion et l'opérationnalité de l'ensemble de l'infrastructure informatique, de la base des données et de sa connectivité ainsi que sa sécurité. Dans ce cadre, elle offre le support informatique à l'ensemble des utilisateurs pour un service continu et ininterrompu ;
- La Direction Innovation Digitale : elle assure la gestion opérationnelle des applications bancaires et non bancaires, le développement des solutions digitales pour révolutionner l'offre commerciale ainsi que l'analyse des données & un support technologique aux différents services requérants ;
- La Gestion des projets, processus et documentation : Outre la gestion du cadastre des projets menés par la Banque, ce département veille à l'efficacité opérationnelle et organisationnelle de la Banque ainsi qu'à la documentation de ses activités.

En sus des entités susmentionnées, celles-ci rapportent directement au Directeur Général :

- La Direction de la Trésorerie : cette entité est en charge d'assurer la liquidité de la banque, de gérer le risque de change et de taux, d'optimiser le placement des excédents de trésorerie et de veiller au respect de la réserve obligatoire ;
La Direction de l'Audit interne : confère le point 2.8.3 ci-haut développé ;
- La Direction de la Conformité : confère le point 2.9 ci-haut développé ;
- Le Département en charge des relations publiques :
- La Direction Stratégie : cette entité s'occupe principalement de deux axes. Tout d'abord la fixation du cap à suivre, des objectifs à atteindre à l'horizon de temps fixé ainsi que la mise en place de cette stratégie. Ceci couvre aussi bien les projets de croissance organique que de développement. Le second axe, est la quête de financement, pour le compte de la banque, principalement auprès des institutions financières de développement et également pour nos clients auprès d'investisseurs internationaux à travers des prêts syndiqués, co-financements

Bien entendu, le Directeur Général peut déléguer certains de ses pouvoirs, sans s'en dessaisir, à certains Cadres de la Banque à des fins précises. Il peut conférer de tels pouvoirs à chacun des Membres du Comité Exécutif pour leur permettre d'exercer correctement leurs devoirs et fonctions.

La Direction Générale se fait assister dans l'exercice de ses prérogatives de gestion courante de la société par un Comité Exécutif composé de six Directeurs disposant d'une riche expérience transversale de plus de 15 ans dans les différents domaines essentiels du secteur bancaire, à savoir : le Directeur de la conformité, le Directeur des risques, le Directeur commercial, la Directrice de la performance et réseau, le Directeur financier et le Directeur de la stratégie.

2.1.4. Processus de nomination

D'une manière générale, la nomination des membres du Conseil d'Administration (Administrateurs) comme celle des membres de la Direction Générale (Directeur Général et Directeurs Généraux Adjointes) ou des hauts cadres occupant les fonctions dites clés, obéit à un formalisme rigoureux prévu par la loi bancaire, les Instructions de la Banque Centrale du Congo et cristallisé dans des procédures approuvées par la Haute Direction et le Conseil d'administration.

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale réunie en session ordinaire.

Le CNR assiste le Conseil d'administration en lui faisant des propositions et/ou recommandations au sujet de la structure de la Direction Générale, dans la sélection et la nomination des membres de l'organe délibérant, de la direction générale et des fonctions de contrôle de la Banque, à partir de profils définis correspondant aux talents recherchés, sur base de leur compétence, leur honorabilité et leurs expériences.

Ces profils doivent refléter une diversité adéquate du genre, d'expérience, de compétences et de connaissances, en particulier : (i) la zone géographique où la banque opère, (ii) de ses principaux secteurs et marchés, et (iii) de l'audit, des risques et des questions réglementaires

Le CNR s'assure que l'un ou l'autre candidat ne se retrouve pas en situation d'incompatibilité au regard des exigences imposées par l'Autorité de Régulation.

Le CNR vérifie objectivement et scrupuleusement que, pour toute nomination à une fonction reprise dans son champ de compétence, aucun conflit d'intérêt ou tout autre élément de quelque nature que ce soit, ne puisse, en aucun cas, compromettre la liberté d'appréciation et de jugement de la personne nommée. Le CNR formule ses propositions de nomination du Directeur Général, ainsi que son équipe de direction, ces derniers en étroite collaboration et sur avis du Directeur Général.

Le CNR est informé du plan de succession, préparé pour faire face à toute vacance imprévisible des dirigeants repris dans son champ de compétence. Il s'assure que les successeurs envisagés sont qualifiés et répondent aux critères de compétence, d'expérience et d'honorabilité.

La désignation des membres du Comité exécutif ainsi que celle des cadres occupant les fonctions de contrôle et autres fonctions sensibles, est soumise à l'approbation du Conseil d'administration, sous réserve de l'agrément de la Banque Centrale du Congo.

2.1.4.A. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux prescrits légaux, les membres du Conseil d'Administration de la RAWBANK sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition de l'organe délibérant et agréés par la Banque Centrale du Congo avant l'exercice de leur mandat.

Le dossier de demande d'agrément doit contenir notamment les éléments suivants :

- Le curriculum vitae ;
- Les copies certifiées des diplômes obtenus ;
- L'extrait du casier judiciaire ;
- L'attestation de résidence ;
- L'attestation de bonne vie et mœurs ;
- Les copies des procès-verbaux notariés des réunions ayant statué à la désignation ;
- Une déclaration sur l'honneur signée par l'intéressé ;
- La rémunération et autres avantages liés à la fonction ;

La durée de mandat des administrateurs indépendants est de trois (3) ans, renouvelable une fois, tandis que celle des administrateurs non-exécutif est de six (6) ans, renouvelable.

2.1.4.B. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Les membres de la direction Générale de la Rawbank sont désignés par le Conseil d'Administration sur base des critères de compétence et d'expérience avérée dans le domaine bancaire ou financier ainsi que d'honorabilité et d'intégrité. Le Directeur Général et ses Adjointes sont nommés et, le cas échéant, révoqués par le Conseil d'Administration.

Les autres Directeurs, notamment ceux occupant les fonctions réglementaires dites sensibles, sont nommés par la Direction Générale et approuvés par le Conseil d'Administration.

Ils sont agréés par la Banque Centrale du Congo avant l'exercice de leur mandat. Le dossier de demande d'agrément doit contenir les documents renseignés ci-haut.

2.2. Structure de l'actionariat

L'actionariat de la RAWBANK est constitué de deux actionnaires sociétés commerciales, à savoir : la société RAWHOLDING S.A et MINZOTO HOLDING LTD. L'actionariat se présente donc de la manière suivante :

NO.	NOM DE L'ACTIONNAIRE	ACTIONS	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE
01	RAWHOLDING S.A*	871	95	95
02	MINZOTO HOLDING LTD	46	5	5
	TOTAL	917	100%	100%

* Actionnaire de référence

L'ensemble de parts sociales de RAWHOLDING est détenu directement et/ou indirectement par membres de la famille RAWJI. A ce jour, conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi n°22/068 du 27/12/2022, aucune personne physique ne détient ou contrôle directement ou indirectement 25% ou plus

du capital social de la RAWBANK. Deux membres de la famille RAWJI, en l'occurrence MM. Mazhar RAWJI et Mustafa RAWJI, exercent les fonctions de dirigeant au sein de la RAWBANK, à savoir respectivement Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

2.3. Principes et politiques de rémunération

Suivant les dispositions légales de l'Acte Uniforme sur les Sociétés Commerciales et Groupement d'intérêt Economique, les administrateurs ne reçoivent pas, au titre de leur fonction, aucune rémunération permanente que celle leurs allouées par l'Assemblée Générale Ordinaire à titre d'indemnité de fonction. Celle-ci détermine souverainement une somme fixe annuelle. Il appartient au Conseil d'administration de répartir librement cette somme entre ses membres.

Les Administrateurs exécutifs reçoivent, en sus de l'indemnité de fonction, une rémunération dans le cadre de son contrat de travail.

Le Conseil peut également allouer à ses membres, des rémunérations exceptionnelles pour les missions et mandats qui leur sont confiés, ou autoriser le remboursement des frais de voyage, déplacements et dépenses engagées dans l'intérêt de la société. Ces rémunérations et ces frais donnent lieu à un rapport spécial du commissaire aux comptes à l'assemblée générale.

En matière de rémunérations, le Conseil se fait assister par le CNR en lui confiant certaines prérogatives, notamment de :

- S'assurer que les rémunérations et leur évolution sont en cohérence avec les intérêts des actionnaires, en adéquation avec la performance de la société et concurrentiels par rapport au marché;
- Veiller à ce que les rémunérations permettent de recruter, motiver et retenir les meilleurs talents ;
- Préparer et proposer les grandes orientations en matière de rémunération des membres de la direction générale et les fonctions clé de contrôle de la banque (audit, conformité, risques

et contrôle permanent). A ce titre, il propose également les critères qualitatifs et quantitatifs de la détermination de la part fixe et variable de cette rémunération, sur base de l'évaluation annuelle des performances. Il apprécie également l'ensemble des autres avantages ou indemnités, en ce compris la retraite.

Pour le personnel de la Banque, la politique de rémunération est le résultat d'un équilibre entre plusieurs impératifs :

- Respecter les exigences légales et réglementaires,
- Assurer un traitement équitable à tous les collaborateurs,
- Attirer et fidéliser les collaborateurs compétents, polyvalents et performants,
- Optimiser la gestion des coûts du personnel.

En proposant des conditions de rémunérations attrayantes, la Banque privilégie un système de rémunération sécurisant, motivant, compétitif et simple ; ce qui signifie offrir des niveaux de rémunération :

- Qui tiennent compte de l'expérience et des compétences des employés,
- Qui reconnaissent la performance individuelle et collective dans la durée,
- Qui favorisent la collaboration et l'implication des employés,
- Qui améliorent les conditions de vie des employés,
- En phase avec les tendances du marché et le développement de la Banque

Le système de rémunération inclut les composantes suivantes :

A. Le salaire de base

- L'augmentation salariale
- La prime d'ancienneté
- Le congé annuelle – Pécule de congé

B. Les primes

- La gratification

C. Les indemnités

- Le Transport
- Le logement

D. Les avantages sociaux

- Les allocations familiales
- L'allocation scolaire
- La prise en charge médicale
- La prise en charge en cas d'accident sur le lieu de travail ou maladie professionnelle
- Les frais en cas de mission en dehors du lieu de travail habituel
- Les congés de circonstances
- La retraite
- Le décès
- Les distinctions honorifiques (prime de fidélité)
- Les collations (fête du Travail, prestation exceptionnelle, ...)
- Les avances sur salaires
- Les conditions de prêt

2.4. Relation avec les parties liées

2.4.1. Transactions, Opérations avec les parties liées

Les contrats, opérations ou transaction avec les parties liées (les personnes apparentées), sont négociés, noués et exécutés dans le strict respect des dispositions légales, réglementaires et des procédures ainsi que politiques internes. Le Conseil d'administration, le commissaire aux comptes ainsi que l'assemblée générale, ayant chacun des responsabilités en cette matière, s'exercent à s'acquitter fidèlement de leurs prérogatives.

Dans la centaine des cocontractants partenaires de la Banque, Rawbank compte huit (8) qui lui sont apparentés. Ceux-ci

fournissent des biens et services divers (maintenance des bâtiments, maintenance des systèmes électriques et de climatisation, fourniture des engins motorisés, etc.). Et certains bénéficient des services de la banque.

Pour l'exercice écoulé, clôturé au 31 décembre 2023, le montant des sommes versées ou reçues des parties liées s'élève à la somme globale de FC 190 500 805 878,24.

2.4.2. Crédits accordés aux parties liées

La Politique de crédit interdit l'octroi de crédit aux Actionnaires ou aux Administrateurs de la Banque. Toutefois, les crédits accordés à cette catégorie du Personnel sont soumis à un plafonnement afin de respecter la limite d'exposition fixée par la réglementation de la BCC, soit 20% des fonds propres sur les crédits aux apparentés, selon l'Instruction de la BCC y relative.

Au 31 décembre de 2023, Rawbank affiche un ratio de crédits aux apparentés largement en dessous de la limite réglementaire de 20% des fonds propres prudentiels.

2.5. Droit d'alerte des fonctions de contrôle

En vertu de leurs chartes respectives, les responsables de fonctions de contrôle disposent d'un accès direct aux membres de la Direction Générale, du Conseil d'Administration et de leurs Comités de rattachement respectifs, auxquels il rend compte régulièrement de leurs missions.

2.6. Organisation de la gouvernance (cas des groupes)

Non applicable, Rawbank SA ne faisant pas partie d'un groupe bancaire.

03.

Stratégie & politique commerciale

- 3.1. Grands axes de développement stratégiques**
- 3.2. Orientations stratégiques & Objectifs commerciaux (Modèle d'affaires)**

3. Stratégie & politique commerciale

3.1. Grands axes de développement stratégiques

Rawbank dispose d'un plan stratégique triennal, qui est régulièrement mis à jour.

Le Plan stratégique actuel affiche pour ambition d'innover et créer perpétuellement pour mieux accompagner ses clients.

Pour ce faire, la Banque s'est fixée (5) cinq axes stratégiques pour la période 2022-2025 :

1. Accompagner ses clients dans l'intégration numérique dans toutes les dimensions de leurs activités financières.
2. Développer ses métiers pour faire progresser l'expérience client.
3. Promouvoir une culture d'entreprise méritocratique et orientée vers la recherche de simplicité et d'efficacité.
4. Préserver la solidité du Bilan grâce à une maîtrise des risques adaptée.
5. Opérer en RDC de façon durable et responsable.

Les axes stratégiques de Rawbank seront adressés à travers l'atteinte des trois objectifs stratégiques suivants :

- (i) Amélioration de l'expérience client ;
- (ii) Augmentation de l'efficacité opérationnelle à travers l'automatisation ;
- (iii) Croissance des ventes en s'appuyant sur les données.

3.2. Orientations stratégiques & Objectifs commerciaux (Modèle d'affaires)

Le Client, au centre de la stratégie

La Banque met en avant des valeurs de : (i) Proximité, (ii) Innovation et (iii) Qualité de service. La satisfaction « client » est placée au cœur de ses engagements. L'offre de produits et de services se construit à travers l'écoute permanente des besoins des clients et ceux du marché.

La Banque intègre dans sa stratégie les développements majeurs en cours (et ceux à venir) au sein de l'industrie bancaire, notamment l'évolution vers le modèle digital et d'autres lignes de produits innovants tels que le crédit-bail financier, les produits de la salle des marchés, pour lesquels l'appétence au risque reste strictement encadrée.

Le Conseil d'Administration de Rawbank a adopté un plan stratégique pour la période 2022 – 2025 dont le slogan est "Innover et Créer Perpétuellement pour Mieux Accompagner nos Clients Aujourd'hui et Demain". Il repose sur 5 grands axes stratégiques couvrant les thématiques prioritaires que les Rawbankers poursuivent :

- Accompagner nos clients dans l'intégration numérique dans toutes les dimensions de leurs activités financières.
- Développer nos métiers pour faire progresser l'expérience clients.
- Promouvoir une culture d'entreprise méritocratique et orientée vers la recherche de simplicité et d'efficacité.
- Préserver la solidité du bilan grâce à une maîtrise des risques adaptée.
- Opérer en RDC de façon durable et responsable.

Ces axes stratégiques ont été déclinés par direction et rattachés à des projets concrets permettant d'atteindre les objectifs fixés selon 3 thèmes :

En termes de positionnement, Rawbank se veut être une banque universelle, proche des entreprises et des entrepreneurs.

Les grandes orientations de la stratégie commerciale tel que présenté dans le Document stratégique en 2022 sont les suivantes :

SEGMENT	STRATÉGIE	CAGR 2020-2025
CIB	GRANDES ENTREPRISES <ul style="list-style-type: none"> Continuer à soutenir nos clients historiques sur toute la chaîne de valeurs : Miniers, Telco, Brasseries, FMCG, Industries locales, Logistique etc. Approche sectorielle) développer avec des produits dédiés : BTP (<i>cautions de performance, etc.</i>), Médical, Trade finance (<i>matières premières, LC, etc.</i>) Organiser ou participer à des syndications pour offrir des grands crédits à nos clients. 	Dépôts Crédits PNB 12% 17% 11%
	GRANDES INSTITUTIONS <ul style="list-style-type: none"> Appétit neutre. Analyse au cas par cas sur des critères de gestion, solidité financière et solidité des cash flows (réputation et prévisibilité). 	
CB	MOYENNES ENTREPRISES (CA ANNUEL ENTRE 1 ET 15M (PRÉ-CIB)) <ul style="list-style-type: none"> Cible prioritaire, éligible à de l'asset finance et crédit-bail, pour développer leur outil de production. Adapter la tarification liée au risque, acceptant un taux de NPL plus élevé (8%) en préservant la rentabilité globale du segment. 	15% 27% 12%
	PETITES ENTREPRISES (CA >\$100K/AN JUSQU'À \$1M) Crédits générés en région/agence avec des garanties long terme. Accès au crédit-bail.	
PB	HAUTES PERSONNALITÉS ÉLITE <ul style="list-style-type: none"> Clientèle en ligne avec le positionnement de Rawbank. Capter activement (<i>générateurs de dépôts et consommateurs de produits monétiques</i>) Séduire avec une offre d'épargne dynamique dans la durée 	14% 13% 43%
RB	POTENTIEL - GRAND PUBLIC SALARIÉ <ul style="list-style-type: none"> Coeur de cible d'IllicoCash. Marché de volume à capter à travers une offre digitale dynamique et adaptée à leur évolution L'agence devient un lieu d'échange et conseil sur des projets financiers. 	
	GRAND PUBLIC NON SALARIÉ (PAS DE REVENUS FORMALISÉS) <ul style="list-style-type: none"> Maximiser les revenus et augmenter la base clientèle en promouvant des produits simples et efficaces de proximité (<i>agency banking</i>). Offre crédit à travers un credit scoring. 	13% 6% 11%
	JEUNES <ul style="list-style-type: none"> Attirer la génération Z et A : Offre digitale et des actions marketing qui créent un sentiment d'appartenance à la banque. 	
	FONCTIONNAIRES (<\$1000/MOIS) <ul style="list-style-type: none"> Baisse des coûts opérationnels en basculant sur des services digitaux et agency banking & Affiner la segmentation 	

04.

Annexes

- Document de Politique Pilier III
- Informations quantitatives

TABLEAU I : FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES DES BANQUES

LIBELLE	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-1)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-2)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-3)
Fonds Propres de base (FP de base) ou Tier 1 (1) = (2) + (3)	1 149 907 744 847,00	646 411 348 084,00	616 689 607 724,80	616 121 826 207,01
Fonds Propres de Catégorie 1 (actions ordinaires et assimilés de T1) (2)	1 060 657 744 847,00	562 411 348 084,00	536 889 607 724,80	542 621 826 207,01
Fonds Propres additionnels de Catégorie 1 (autres éléments de T1) (3)	89 250 000 000,00	84 000 000 000,00	79 800 000 000,00	73 500 000 000,00
Fonds Propres complémentaires (Tier 2) (4)	247 785 964 404,22	252 541 851 898,24	250 004 918 380,75	228 066 351 440,17
Fonds propres réglementaires (5) = (1) + (4)	1 397 693 709 251,22	898 953 199 982,24	866 694 526 105,55	844 188 177 647,18

montant en millions de Francs Congolais

Note explicative

les principaux instruments utilisés dans les fonds propres sont les actions et les obligations convertibles en actions. Le capital de la Banque est constitué de 917 actions ayant chacune une valeur nominale de francs congolais 156.690.000/- soit un neuf cent dix-septième du capital social et jouissant des droits et avantages définis par les statuts.

Les obligations convertibles en actions représentent USD 35 millions.

Aucune déduction n'a été faite au sens de l'instruction n°14.

TABLEAU II : DONNEES PRUDENTIELLES DES BANQUES

LIBELLE	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-1)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-2)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-3)	NORMES REGLEMEN- TAIRES
1. SOLVABILITÉ					
Risques de crédit (R1)	6 043 004 670 118	5 761 315 521 905	5 671 923 469 128	4 202 606 229 130	
Risque opérationnel (R2)	844 938 801 140	844 938 801 140	844 938 801 140	844 938 801 140	
Risque de marché (R3)	2 118 232 521	97 945 047 432	57 744 996 772	23 866 814 580	
Total des Risques Bancaires R = R1+R2+R3	6 890 061 703 779	6 704 199 370 477	6 574 607 267 039	5 071 411 844 850	
Ratio de solvabilité FPB catégorie 1 (Tier 1) en %	15,39%	8,39%	8,17%	10,70%	≥ 6 %
Ratio de solvabilité Fonds Propres Additionels catégorie 1 en %	1,30%	1,25%	1,21%	1,45%	≤ 1,5 %
Ratio de solvabilité Fonds propres de Base en %	16,69%	9,64%	9,38%	12,15%	≥ 7,5%
Ratio de solvabilité Fonds Propres Complémentaires en %	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	≤ 2,5 %
Ratio de solvabilité global en %	19,19%	12,14%	11,88%	14,65%	≥ 10 %
Coussin de conservation des Fonds propres (Première année) en %	9,39%	2,39%	2,17%	4,70%	≥ 0,75 %
Coussin de conservation des Fonds propres (Deuxième année) en %	9,39%	2,39%	2,17%	4,70%	≥ 1,5 %
Coussin de conservation des Fonds propres (Troisième année) en %	9,39%	2,39%	2,17%	4,70%	≥ 2,5 %
Coussins Contracycliques en %	24,79%	10,78%	10,33%	15,40%	[0% à 2,5%]
Coussin systémique en %	24,74%	10,73%	10,28%	15,35%	[1% à 2%]
<i>Ratio de solvabilité global + l'ensemble des coussins</i>	19,19%	12,14%	11,88%	14,65%	≥ 11,25 %
2. RATIO DE LEVIER	8,04%	4,68%	5,08%	5,69%	≥ 5 %
3. RATIO DE SURVEILLANCE POSITION DE CHANGE GLOBAL (valeur absolue)	0,28%	9,80%	3,59%	3,80%	≤ 15 %
4. COEFFICIENT DE TRANSFORMATION	217,27%	271,36%	202,17%	237,55%	≥ 80 %
5. RATIO DE LIQUIDITE ` EN MONNAIE NATIONALE	315,31%	250,89%	270,06%	390,16%	≥ 100 %
6. RATIO DE LIQUIDITE EN MONNAIES ÉTRANGÈRES	123,49%	100,69%	100,15%	112,87%	≥ 100 %
7. RATIO DE LIQUIDITE GLOBALE	131,43%	109,72%	111,68%	133,35%	≥ 100 %
8. Solde de Trésorerie (moyenne sur la période)	5 347 902 299 687	4 015 370 141 307	3 386 264 448 117	3 705 840 022 760	
9. Refinancement auprès de la BCC (moyenne sur la période)	233 999 999 994	210 000 000 000	-	-	
11. RATIO DE DIVISION DES RISQUES (Grands risques)	106,94%	277,28%	356,71%	154,01%	≤ 800 %
12. Résultat net de l'exercice/Total Actif (ROA)	3,79%	2,31%	1,56%	0,89%	
13. Résultat net de l'exercice/Fonds propres de base (ROE)	42,46%	42,36%	26,20%	13,46%	
14. Charges du personnel/charges de structure	32,69%	30,15%	31,14%	26,82%	
15. Charges de structure/Produit Net Bancaire	48,07%	23,78%	25,48%	18,85%	

Note explicative

Le fait marquant reste l'appréciation globale des ratios liés au Fonds propres en fin de période (Décembre 2023), elle essentiellement due au résultat de USD 191 Millions.

Cette croissance du Résultat de 66 % comparée à l'exercice clos de 2022 induisant un RoE supérieur à 20% et un rendement d'actifs de 3,79 % (RoA).

Un CET 1 en hausse malgré une augmentation du RWA sur les différentes périodes présentées sur le tableau démontre une adéquation solide de nos Fonds propres sur les risques nets

NOTE EXPLICATIVE SUR LE PROCESSUS DU COÛT DU RISQUE*, DE PRISE DE GARANTIE ET DE RECouvreMENT DES CONCOURS EN IMPAYÉS

I. Identification des crédits

Si la classification des crédits obéit à des règles strictes, le Département Gestion Risques crédits peut, de sa propre initiative déclasser un crédit, en l'absence de retard de remboursement du fait par exemple de :

- Signaux de dégradation ;
- Survenance d'événements exceptionnels (catastrophes naturelles, épidémies...) affectant le secteur dans lequel l'emprunteur exerce son activité.

En référence à l'instruction n°16 (modification n°3), les crédits sont repartis en deux grandes catégories :

1. Les crédits sains ;
2. Les crédits en souffrance.

Les créances en souffrance sont des créances dont les recouvrements ne s'effectuent pas conformément aux dispositions contractuelles ou qui sont détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer l'intégralité de leurs engagements actuels et futurs soulève des motifs d'inquiétude.

Les créances en souffrance sont subdivisées en deux sous-catégories :

- Créances à surveiller ;
- Créances non performantes.

2. Classification et Provisionnement des crédits

Dans la classification et provisionnement des crédits, la Banque applique à minima les règles prévues dans l'Instruction 16, modification 3 de la BCC. Chaque exposition de crédit est soigneusement classifiée et provisionnée subséquentement, selon le principe de la contagion.

La Banque applique la classification et le provisionnement des crédits selon l'approche de la perte attendue, notamment préconisée en IFRS 9. Les crédits sains y compris les nouvelles productions, sont systématiquement provisionnés, même en l'absence de toute incertitude liée au remboursement.

La classification et les taux de provisionnement en application en référence aux Instructions de la Banque Centrale du Congo se présentent comme suit :

Catégorie	Nombre de jours de retard	Taux de provision
Créances Saines	0	1%
Créances à surveiller	<90	3%
Créances Pré-douteuses	Entre 90 et 180	20%
Créances Douteuses	Plus de 180	50%
Créances Compromises	Plus de 365	100%

La classification et le provisionnement des crédits sont effectués tous les mois, à intervalles réguliers par la Direction des Risques, en toute indépendance vis-à-vis du Comité de crédit et du Comité exécutif, lesquels sont néanmoins tenus informés.

1 : Coût du Risque : Identification, classification et provisionnement des crédits

3. Garanties

De manière non exhaustive, Les garanties sont généralement classifiées en garanties réelles, en garanties personnelles, en assurances :

Garanties réelles

Elles portent sur les biens meubles ou immeubles du débiteur (ou d'un tiers) et sont dites garanties réelles mobilières dans le premier cas (gages, nantissement, droit de rétention...) et garanties réelles immobilières dans le second cas (hypothèques).

Les garanties réelles mobilières peuvent être distinguées selon le mode de leur constitution. Elles sont alors dites avec dépossession si le débiteur ou le garant se dessaisit du bien meuble donné en garantie (gage, droit de rétention) ou sans dépossession si le débiteur reste en possession du bien mobilier donné en garantie (nantissement).

Garanties personnelles

Les garanties personnelles (cautionnement, lettre de garantie à première demande) sont constituées par l'engagement pris par une personne physique ou morale de se substituer au débiteur principal en cas de défaillance de celui-ci.

Une garantie personnelle n'a de valeur que si la Banque est en mesure de vérifier l'existence et la valeur nette (après déduction de l'endettement en cours) des actifs détenus par le garant, de s'assurer qu'ils que lesdits actifs couvrent bien son risque de crédit.

En l'absence d'une telle évaluation, la garantie personnelle a plus qu'une valeur morale qu'une valeur réelle pour la Banque et par conséquent ne peut se substituer à la prise de garanties réelles.

Uniquement les garanties qui répondent aux conditions reprises à l'article 22 de l'instruction n°16 (modification n°3) sont acceptées en déductibilité des risques.

Assurances

La Banque se réserve le droit de considérer les assurances souscrites par le client sur ses actifs (stock, immobilisations, notamment) comme des garanties sur le crédit, uniquement lorsque ces assurances la désignent comme bénéficiaire du sinistre (Loss Payee – en anglais).

Loss Payee est une clause d'un contrat d'assurance qui prévoit, en cas de paiement effectué au titre de la police en relation avec le risque assuré, que le paiement sera effectué à un tiers plutôt qu'au bénéficiaire directement assuré par la police.

L'assurance pour solde restant dû est assimilée à une formule de Loss Payee.

► **Note importante :** la Banque ne prend pas en principe des garanties dont l'affectation ou le transfert de propriété au profit de la banque n'est pas certain (absence de titre foncier..) ou dont l'affectation en garantie est susceptible d'être contestée par des ayants droit (enfants mineurs). Ces types de garanties sont donc exclus.

4. Recouvrement

Processus

Suivant les procédures de la Banque, les activités de recouvrement s'effectuent comme suit :

- Au niveau 1 : La responsabilité du recouvrement (amiable) incombe entièrement au Gestionnaire de compte (Commercial) qui procède aux diligences nécessaires à la récupération des montants en impayés compris entre 1 & 90 jours.

- Au niveau 2 : Ce n'est qu'à partir de la classification en prêts non performants « NPL » (plus de 90 jours) que le Département Recouvrement (au sein de la Direction des Risques) prend le relais pour marquer la nette rupture entre le suivi en recouvrement effectué par le Commercial et la nouvelle pression institutionnelle qui doit désormais s'appliquer sur le client.

Dès lors, il s'agit de marquer (vis-à-vis du client) : (1) un changement d'interlocuteur ; (2) un changement de discours et (3) un changement de méthodes, parmi lesquelles : l'index BCC.

Ci-dessous une liste d'actions de recouvrement non exhaustives :

Nombre de jours de retard	Responsabilité	Actions
0-90 jours	Commercial	Relance Téléphonique; 1ère lettre de Rappel; 2ème lettre de Rappel; Lettre d'information à la caution; Visite client; Visite à la caution.
>90 jours	Recouvrement	1ère Mise en Demeure; Visite client; Index BCC.
120-150 jours	Recouvrement	2ème Mise en Demeure; Mise en demeure de la caution
150-180 jours	Recouvrement	Mise en demeure par voie d'huissier; Visite caution; Visite Garanties Réelles.
180-229 jours	Recouvrement (judiciaire)	Action Judiciaire

TABLEAU III :
QUALITÉ DU PORT (A)

LIBELLE	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-1)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-2)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-3)
Créances à surveiller nettes (1)	291 414 279 154	233 908 922 180	388 617 438 945	291 414 279 154	219 035 892 091
Créances préjudiciables nettes (2)	22 076 103 561	15 852 659 961	27 114 443 994	22 076 103 561	16 874 445 956
Créances douteuses nettes (3)	5 218 809 900	7 462 895 103	10 867 235 193	5 218 809 900	4 078 076 013
Créances compromises(4)	-	-	-	-	-
Provisions pour créances en souffrance (5)	106 332 335 706	156 218 549 500	139 793 924 720	106 332 335 706	87 993 738 189
Créances en souffrance brute (6)=(1)+(2)+(3)+(4)+(5)	425 041 528 322	413 443 026 743	566 393 042 852	425 041 528 322	327 982 152 250
Créances en souffrance nette (7)=(1)+(2)+(3)+(4)	318 709 192 616	257 224 477 244	426 599 118 132	318 709 192 616	239 988 414 061
Taux de provisionnement des créances en souffrance (8)=(5)/6)	25%	38%	25%	25%	27%
Total créances nettes (9)	4 297 934 918 676	3 958 903 006 843	3 894 713 215 705	4 297 934 918 676	2 950 202 622 012
Total créances brutes (10)	4 404 267 254 382	4 115 121 556 342	4 034 507 140 425	4 404 267 254 382	3 038 196 360 201
Fonds propres de base (11)	536 889 607 725	569 093 771 283	562 411 348 084	536 889 607 725	542 621 826 207
Part des créances en souffrance brut/ Total créances brutes (12)=(6)/(10) en %	9,7%	10,0%	14%	9,7%	10,8%
Part des créances en souffrance nettes/ Total créances nettes (13)=(7)/(9) en %	7,4%	6,5%	11%	7,4%	8,1%
Part des créances en souffrance nettes/ Fonds propre de base (14)=(7)/(11) en %	59%	45%	76%	59%	44%
Créances non performantes nettes (15)=(2)+(3)+(4)	27 294 913 462	23 315 555 063	37 981 679 187	27 294 913 462	20 952 521 969
Part des créances non performantes nettes/ Total créances nettes (16)=(15)/(9) en %	0,64%	0,59%	0,98%	0,64%	0,71%
Volume des créances restructurées ou rééchelonnées	8 512 423 320	11 477 595 900	9 979 543 200	8 512 423 320	9 516 686 900
Total créances radiées et sorties du bilan	0	0	0	0	0

TABLEAU IV QUALITÉ DU PORT (B)— I/5

RUBRIQUE	NET SAIN (1)	PROVISION (2)	net en souffrance À SURVEILLER (3)
1. Crédits par terme	3 701 678 529 599	74 311 033 476	233 908 922 180
Crédits à long terme	95 276 285 415	2 003 142 338	24 311 697 297
Crédits à moyen terme	1 465 016 981 361	29 676 789 267	63 717 641 544
Crédit à court terme	422 368 996 564	9 186 624 290	14 352 408 382
Découverts	1 719 016 266 259	33 444 477 581	131 527 174 958
2. Ventilation des crédits par monnaies	3 701 678 529 599	74 311 033 476	233 908 922 180
Monnaies Nationales	76 576 112 877	3 364 510 765	13 618 963 970
Monnaies Etrangères	3 625 102 416 723	70 946 522 711	220 289 958 210
3. Crédits à la clientèle par institution	3 701 678 529 599	74 311 033 476	233 908 922 180
Administration Publique Centrale	71 053 427 709	1 317 869 725	8 130 778 628
Administration Publique locale	33 192 329 134	669 434 086	14 306 254 053
Entrep./Ets Publiques	658 693 772 064	3 298 450 386	2 986 134 766
Entrep./Ets Privées	1 840 198 067 024	43 192 594 060	145 600 237 241
PME	331 764 891 692	8 456 470 717	49 114 338 914
Ménages	762 576 159 652	17 253 855 976	11 593 451 489
ISBLM	4 198 787 781	122 017 418	2 172 974 821
Autres	1 094 544	341 111	4 752 268
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	3 701 678 529 599	74 311 033 476	233 908 922 180
ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE	8 617 212	2 791 014	43 191 813
ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	22 241 104 021	484 440 052	6 179 852
ADMINISTRATION PUBLIQUE	63 029 488 674	1 208 617 963	23 945 964 664
AGRICULTURE	4 145 457 878	103 053 784	391 087 098
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	5 438 183 855	2 470 108	85 796 257
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	225 086 817	6 833 028	0
COMMERCE DE DETAIL	41 547 568 844	1 394 938 944	32 391 047 608
COMMERCE DE GROS	137 302 486 568	3 404 863 625	34 454 977 511
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	75 776 761 421	3 122 530 778	1 812 017 214
ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	3 432 730	321 088	0
ENSEIGNEMENT	5 139 171 924	140 745 222	1 423 292 874
ENTREPRISES IMMOBILIERES	12 434 160 006	86 323 997	35 546 886 894
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	2 511 083 541	56 403 685	4 634 640
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	1 074 103 680 308	13 703 828 353	12 199 372 245
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	104 747 018 169	2 694 979 174	4 408 152 727
INFORMATION ET COMMUNICATION	13 242 396	887 145	0
PRODUCTION ARTISANALE	815 552 086	17 365 325	0
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	41 721 275 830	982 224 744	0
DISTIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE	129 599 304 969	1 886 261 510	2 577 576 147
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	624 423 572	13 854 225	0
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	16 332 229 026	344 780 381	0
DISTIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	6 977 654 025	152 908 869	6 120 393 318
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	14 092 442 146	305 856 566	0
DISTIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	418 471	135 484	0
SANTE	3 214 502 247	70 965 143	381 343 027
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES	121 647 477 280	2 877 155 344	7 391 457 258
EXPLOITATION FORESTIERE	1 397 475 311	30 271 089	1 265 881 382
TELECOMMUNICATION	224 184 325 196	4 966 121 868	40 865 227 253
TEXTILE ET CONFECTION	413 292	133 861	0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	135 694 312 223	3 253 319 021	1 313 773 086
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	1 456 710 179 562	32 995 652 089	27 280 669 311
NON RESIDENTS_TOTAL	0	0	0
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	3 701 678 529 599	74 311 033 476	233 908 922 180
II. CREDITS D'ENGAGEMENT :	680 402 820 045	0	44 255 965 300
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION:	136 586 364 947		0
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION			
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	543 816 455 098		44 255 965 300

TABLEAU IV QUALITÉ DU PORT (B)— 2/5

RUBRIQUE	net en souffrance		
	PROVISION (4)	PRÉ DOUTEUX (5)	PROVISION (6)
1. Crédits par terme	53 724 395 036	15 852 659 961	12 448 403 676
Crédits à long terme	30 910 428 279	1 584 386 891	628 918 535
Crédits à moyen terme	2 724 481 131	6 493 168 153	6 183 214 846
Crédit à court terme	840 676 392	664 818 985	438 623 522
Découverts	19 248 809 234	7 110 285 931	5 197 646 773
2. Ventilation des crédits par monnaies	53 724 395 036	15 852 659 961	12 448 403 676
Monnaies Nationales	2 092 812 436	1 262 877 716	412 295 615
Monnaies Etrangères	51 631 582 599	14 589 782 245	12 036 108 061
3. Crédits à la clientèle par institution	53 724 395 036	15 852 659 961	12 448 403 676
Administration Publique Centrale	1 954 854 977	102 513 733	25 683 244
Administration Publique locale	438 326 860	90 159 972	22 588 199
Entrep./Ets Publiques	91 491 670	147 600 228	36 978 974
Entrep./Ets Privées	45 253 799 772	116 210 245	5 604 895 572
PME	5 300 761 764	4 766 282 706	1 776 668 620
Ménages	621 985 948	10 459 760 923	4 938 965 065
ISBLM	63 028 441	165 437 691	41 447 877
Autres	145 604	4 694 462	1 176 126
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	53 724 395 036	15 852 659 961	12 448 403 676
ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE	380 854	6 714 407	1 655 162
ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	189 343	2 282 654	562 695
ADMINISTRATION PUBLIQUE	2 439 413 745	111 345 867	27 447 757
AGRICULTURE	183 902	1 302 712 493	327 552 574
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	2 628 697	1 956 085	482 193
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	0	0	0
COMMERCE DE DETAIL	2 590 806 941	278 601 874	362 424 435
COMMERCE DE GROS	1 856 261 169	637 199 731	517 157 174
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	55 715 528	134 263 233	34 702 650
ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	0	7 464 274	1 840 011
ENSEIGNEMENT	40 059 064	125 056 970	30 827 668
ENTREPRISES IMMOBILIERES	5 149 953 772	65 715 713	60 892 538
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	142 000	15 320 872	3 526 619
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	373 768 281	34 391 103	5 163 175 066
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	135 060 634	479 743 090	117 486 939
INFORMATION ET COMMUNICATION	0	0	0
PRODUCTION ARTISANALE	0	0	0
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	0
DISTRIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE	2 546 541 870	149 939 996	36 961 557
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	0	0	0
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	0	0	0
DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	1 515 442 226	0	0
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	0	2 739 098	675 212
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	0	5 931 869	1 462 259
SANTE	11 683 903	109 563 921	20 740 090
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES	102 251 944	59 795 517	14 531 319
EXPLOITATION FORESTIERE	38 785 122	0	0
TELECOMMUNICATION	1 252 062 678	52 944 206	13 051 223
TEXTILE ET CONFECTION	0	0	0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	40 252 468	0	0
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	35 572 810 896	12 268 976 986	5 711 248 534
NON RESIDENTS_TOTAL	0	0	0
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	53 724 395 036	15 852 659 961	12 448 403 676
II. CREDITS D'ENGAGEMENT :	0	117 185 000	0
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION:		0	
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION			
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)		117 185 000	

TABLEAU IV
QUALITÉ DU PORT (B)— 3/5

RUBRIQUE	net en souffrance		
	DOUTEUX (7)	PROVISION (8)	COMPROMIS (9)
1. Crédits par terme	7 462 895 103	6 668 252 936	0
Crédits à long terme	0	0	0
Crédits à moyen terme	3 859 184 836	3 065 673 041	0
Crédit à court terme	302 474 377	302 379 500	0
Découverts	3 301 235 890	3 300 200 395	0
2. Ventilation des crédits par monnaies	7 462 895 103	6 668 252 936	0
Monnaies Nationales	923 680 888	923 391 158	0
Monnaies Etrangères	6 539 214 214	5 744 861 778	0
3. Crédits à la clientèle par institution	7 462 895 103	6 668 252 936	0
Administration Publique Centrale	215 969 740	215 901 997	0
Administration Publique locale	5 053 451	5 051 866	0
Entrep./Ets Publiques	0	0	0
Entrep./Ets Privées	505 216 294	505 057 823	0
PME	2 182 248 820	2 181 564 317	0
Ménages	3 729 882 899	3 728 712 951	0
ISBLM	824 523 899	31 963 982	0
Autres	0	0	0
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	7 462 895 103	6 668 252 936	0
ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE	204 981 728	205 980 679	0
ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	2 452 352	2 464 303	0
ADMINISTRATION PUBLIQUE	9 394 379	9 440 161	0
AGRICULTURE	7 335 606	7 371 355	0
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	7 749 005	7 786 769	0
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	0	0	0
COMMERCE DE DETAIL	239 994 790	241 164 373	0
COMMERCE DE GROS	183 937 971	184 834 369	0
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	10 212 969	10 262 741	0
ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	958 980	963 653	0
ENSEIGNEMENT	854 817 147	27 971 381	0
ENTREPRISES IMMOBILIERES	23 382 308	23 496 259	0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	7 629 439	7 666 620	0
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	316 098 822	317 639 288	0
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	3 276 832	3 292 802	0
INFORMATION ET COMMUNICATION	0	0	0
PRODUCTION ARTISANALE	0	0	0
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	0
DISTIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE	1 814 508	1 823 351	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	0	0	0
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	0	0	0
DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	0	0	0
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	587 176	590 037	0
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	0	0	0
SANTE	4 561 268	4 583 497	0
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES	12 500 433	12 561 352	0
EXPLOITATION FORESTIERE	329 707 556	331 314 343	0
TELECOMMUNICATION	76 359 824	76 731 954	0
TEXTILE ET CONFECTION	0	0	0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	0	0	0
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	5 165 142 009	5 190 313 650	0
NON RESIDENTS_TOTAL	0	0	0
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	7 462 895 103	6 668 252 936	0
II. CREDITS D'ENGAGEMENT :	625 000 000	0	190 181 293
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION:	0		0
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION			
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	625 000 000		190 181 293

TABLEAU IV QUALITÉ DU PORT (B)— 4/5

RUBRIQUE	<i>net en souffrance</i>		TOTAL CRÉDITS NETS (12) = (1+11)
	PROVISION (10)	CRÉDITS NETS EN SOUFFRANCE (11) = (3+5+7+9)	
1. Crédits par terme	83 377 497 852	257 224 477 244	3 958 903 006 843
Crédits à long terme	3 246 664 207	25 896 084 187	121 172 369 602
Crédits à moyen terme	29 317 378 945	74 069 994 533	1 539 086 975 894
Crédit à court terme	2 573 297 109	15 319 701 744	437 688 698 309
Découverts	48 240 157 591	141 938 696 779	1 860 954 963 038
2. Ventilation des crédits par monnaies	83 377 497 852	257 224 477 244	3 958 903 006 843
Monnaies Nationales	8 247 570 187	15 805 522 574	92 381 635 450
Monnaies Etrangères	75 129 927 665	241 418 954 670	3 866 521 371 392
3. Crédits à la clientèle par institution	83 377 497 852	257 224 477 244	3 958 903 006 843
Administration Publique Centrale	443 594 794	8 449 262 101	79 502 689 809
Administration Publique locale	11 556 678 084	14 401 467 476	47 593 796 610
Entrep./Ets Publiques	397 025 565	3 133 734 994	661 827 507 058
Entrep./Ets Privées	19 478 523 748	146 221 663 781	1 986 419 730 804
PME	20 591 921 782	56 062 870 440	387 827 762 131
Ménages	29 752 582 065	25 783 095 311	788 359 254 963
ISBLM	1 154 079 827	3 162 936 411	7 361 724 192
Autres	3 091 986	9 446 731	10 541 275
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	83 377 497 852	257 224 477 244	3 958 903 006 843
ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE	33 078 960	254 887 948	263 505 160
ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	36 867 405	10 914 858	22 252 018 879
ADMINISTRATION PUBLIQUE	11 803 505 966	24 066 704 909	87 096 193 584
AGRICULTURE	485 508 112	1 701 135 197	5 846 593 075
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	376 615 523	95 501 348	5 533 685 202
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	5 771 068	0	225 086 817
COMMERCE DE DETAIL	1 636 663 292	32 909 644 272	74 457 213 116
COMMERCE DE GROS	5 766 889 014	35 276 115 214	172 578 601 782
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	3 292 480 246	1 956 493 416	77 733 254 837
ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	23 728 938	8 423 254	11 855 984
ENSEIGNEMENT	602 364 486	2 403 166 992	7 542 338 916
ENTREPRISES IMMOBILIERES	44 077 476	35 635 984 915	48 070 144 921
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	232 125 873	27 584 950	2 538 668 491
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	2 617 994 196	12 549 862 169	1 086 653 542 478
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	359 052 347	4 891 172 649	109 638 190 818
INFORMATION ET COMMUNICATION	12 961 954	0	13 242 396
PRODUCTION ARTISANALE	2 700 510	0	815 552 086
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	41 721 275 830
DISTRIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE	1 831 172 376	2 729 330 652	132 328 635 620
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	5 859 654	0	624 423 572
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	0	0	16 332 229 026
DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	66 124 440	6 120 393 318	13 098 047 343
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	28 811 558	3 326 274	14 095 768 420
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	11 529 764	5 931 869	6 350 340
SANTE	854 791 867	495 468 216	3 709 970 463
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES	429 588 983	7 463 753 209	129 111 230 488
EXPLOITATION FORESTIERE	238 077 530	1 595 588 938	2 993 064 249
TELECOMMUNICATION	767 602 329	40 994 531 284	265 178 856 481
TEXTILE ET CONFECTION	0	0	413 292
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	12 866 380 672	1 313 773 086	137 008 085 308
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	38 945 173 313	44 714 788 306	1 501 424 967 868
NON RESIDENTS_TOTAL	0	0	0
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	83 377 497 852	257 224 477 244	3 958 903 006 843
II. CREDITS D'ENGAGEMENT :	0	45 188 331 593	725 591 151 638
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION:		0	136 586 364 947
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION		0	0
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)		45 188 331 593	589 004 786 691

TABLEAU IV QUALITÉ DU PORT (B)— 5/5

RUBRIQUE	PROVISIONS POUR CRÉANCES EN SOUFFRANCE (13) =(4+6+8+10)	TOTAL PROVISION (14) = (2+13)	CREDITS BRUTS (15) = (12+13)
1. Crédits par terme	156 218 549 500	230 529 582 976	4 115 121 556 342
Crédits à long terme	34 786 011 021	36 789 153 359	155 958 380 623
Crédits à moyen terme	41 290 747 963	70 967 537 229	1 580 377 723 856
Crédit à court terme	4 154 976 522	13 341 600 813	441 843 674 831
Découverts	75 986 813 994	109 431 291 575	1 936 941 777 032
2. Ventilation des crédits par monnaies	156 218 549 500	230 529 582 976	4 115 121 556 342
Monnaies Nationales	11 676 069 396	15 040 580 161	104 057 704 847
Monnaies Etrangères	144 542 480 104	215 489 002 815	4 011 063 851 496
3. Crédits à la clientèle par institution	156 218 549 500	230 529 582 976	4 115 121 556 342
Administration Publique Centrale	2 640 035 012	3 957 904 737	82 142 724 821
Administration Publique locale	12 022 645 009	12 692 079 094	59 616 441 619
Entrep./Ets Publiques	525 496 209	3 823 946 595	662 353 003 266
Entrep./Ets Privées	70 842 276 915	114 034 870 974	2 057 262 007 719
PME	29 850 916 483	38 307 387 200	417 678 678 614
Ménages	39 042 246 029	56 296 102 005	827 401 500 992
ISBLM	1 290 520 127	1 412 537 545	8 652 244 319
Autres	4 413 716	4 754 826	14 954 991
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	156 218 549 500	230 529 582 976	4 115 121 556 342
ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE	241 095 654	243 886 668	504 600 814
ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	40 083 747	524 523 798	22 292 102 625
ADMINISTRATION PUBLIQUE	14 279 807 630	15 488 425 593	101 376 001 213
AGRICULTURE	820 615 943	923 669 727	6 667 209 017
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	387 513 182	389 983 290	5 921 198 384
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	5 771 068	12 604 096	230 857 885
COMMERCE DE DETAIL	4 831 059 040	6 225 997 984	79 288 272 156
COMMERCE DE GROS	8 325 141 726	11 730 005 351	180 903 743 508
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	3 393 161 165	6 515 691 942	81 126 416 002
ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	26 532 602	26 853 690	38 388 586
ENSEIGNEMENT	701 222 599	841 967 821	8 243 561 515
ENTREPRISES IMMOBILIERES	5 278 420 045	5 364 744 042	53 348 564 966
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	243 461 111	299 864 797	2 782 129 602
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	8 472 576 831	22 176 405 185	1 095 126 119 309
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	614 892 722	3 309 871 896	110 253 083 541
INFORMATION ET COMMUNICATION	12 961 954	13 849 100	26 204 351
PRODUCTION ARTISANALE	2 700 510	20 065 834	818 252 596
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	982 224 744	41 721 275 830
DISTIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE	4 416 499 155	6 302 760 664	136 745 134 775
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	5 859 654	19 713 879	630 283 226
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	0	344 780 381	16 332 229 026
DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	1 581 566 666	1 734 475 534	14 679 614 009
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	30 076 808	335 933 373	14 125 845 227
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	12 992 023	13 127 507	19 342 363
SANTE	891 799 357	962 764 500	4 601 769 820
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES	558 933 598	3 436 088 942	129 670 164 086
EXPLOITATION FORESTIERE	608 176 995	638 448 083	3 601 241 244
TELECOMMUNICATION	2 109 448 184	7 075 570 052	267 288 304 665
TEXTILE ET CONFECTION	0	133 861	413 292
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	12 906 633 140	16 159 952 161	149 914 718 448
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	85 419 546 392	118 415 198 481	1 586 844 514 259
NON RESIDENTS_TOTAL	0	0	0
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	156 218 549 500	230 529 582 976	4 115 121 556 342
II. CREDITS D'ENGAGEMENT :	0	0	725 591 151 638
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION:	0	0	136 586 364 947
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION	0	0	0
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	0	0	589 004 786 691

TABLEAU V : VENTILATION DES DEPOTS DES BANQUES ET CAISSES D'EPARGNE

RUBRIQUE	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR PERIODE PRECEDENTE (N-1) COMPARABLE	VALEUR PERIODE PRECEDENTE (N-2) COMPARABLE
1. Dépôts par type			
Comptes ordinaires	9 615 145 428 900	8 439 414 516 699	7 522 702 440 744
Comptes courants	5 759 215 044 004	4 908 552 183 926	4 318 157 114 628
Comptes de chèques	1 620 422 781 681	1 405 944 523 162	1 279 001 558 533
Comptes sur livrets	745 629 832 257	640 023 950 599	604 800 095 328
Provisions crédocs	80 541 261 344	77 037 634 488	72 013 363 084
Autres	127 431 159 008	331 329 228 676	229 172 462 830
Dépôts à terme	1 276 495 946 070	1 071 106 450 178	1 013 936 968 380
Dépôts à regime spécial	5 409 404 536	5 420 545 670	5 620 877 961
2. Dépôts par monnaie	9 615 145 428 900	8 439 414 516 699	7 522 702 440 744
Monnaies Nationales	584 216 298 756	468 400 036 894	571 933 830 575
Monnaies Etrangères	9 030 929 130 144	7 971 014 479 805	6 950 768 610 169
3. Dépôts par institution	9 615 145 428 900	8 439 414 516 699	7 522 702 440 744
Administration Publique Centrale	555 509 711 830	528 462 050 488	460 336 729 531
Administration Publique locale	54 448 593 083	40 866 279 738	48 655 291 450
Entrep./Ets Publiques	654 653 076 093	660 500 522 802	460 700 711 850
Entrep./Ets Privées	4 280 965 059 782	3 786 450 452 550	3 342 168 204 409
PME	284 039 881 017	208 608 697 175	212 386 977 057
Ménages	2 869 932 459 632	2 482 418 961 471	2 384 592 245 563
ISBLM	915 596 647 463	732 107 552 475	613 862 280 884

le Document de Pilier III ainsi que ses annexes
sont élaborés par la Direction Générale,
revus par le Commissaire aux Comptes
et adoptés par le Conseil d'Administration

Adopté le 10 avril 2024
Par le Conseil d'Administration
RAWBANK SA

Version 1.0
Diffusé le : 06/05/2024
Préparé/ Modifié le : 05/04/2024
Préparé par : Comité Interne (COFIL)
Recommandé par : Direction Générale
Approuvé par : Président Conseil
Description : Version initiale

RAWBANK



Siège Social

66, avenue Lukusa, Gombe, Kinshasa
République Démocratique du Congo

www.rawbank.com